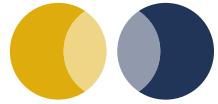


# 95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football



N°745- ÉDITION DU 14 NOVEMBRE 2025



## COMMISSIONS

- Statuts et règlements
- Organisation des Compétitions
- Organisation des compétitions - Sections féminines
- Organisation des Coupes
- Football Animation - Sections féminines
- Football Animation
- FMI
- Comité d'appel
- Comité de direction



Terre de jeu & d'équilibre



# COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 10 NOVEMBRE 2025 - 14h00

Présents : JL. Faugeron - C. Macina - J. Letellier - R. Dati - JF. Budet

Assistant : Mrs. J. Garcia-Dantas - E. Kont

Excusé : M. Bailliez

## INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

## ÉVOCATIONS

### REPRISE DOSSIER MENU COURT AS

**Objet: Match 53522346 du 02/11/2025 U18 D2 Gr B MENU COURT AS 21 / PERSAN US 21**

Demande d'évocation formulée par le club de **MENU COURT AS** en date du 03/11/2025 au **motif** que le joueur de l'équipe de **PERSAN US 21 Mohamed H. licence n° 2547463273** est inscrit sur la feuille de match alors qu'il était susceptible d'être en état de suspension.

Le club de **PERSAN US** n'ayant pas répondu dans les délais,

Le joueur de l'équipe de **PERSAN US 21 Mohamed H. licence n° 2547463273**, suspendu pour 4 matches en date d'effet du 29/10/2025, n'a purgé que 3 de ceux-ci à l'occasion des rencontres :

- **PERSAN US 21 / HERBLAY ES 21 du 12/10/2025**
- **PERSAN US 21 / SOISY ANDILLY MARG 21 du 19/10/2025**
- **PERSAN US 21 / PIERRELAYE FC 21 du 26/10/2025**

Le match **PERSAN US 21 / COURDIMANCHE AS 21 du 05/10/2025** n'ayant pas eu lieu à la suite du forfait de **PERSAN US 21**, ne compte pas dans le décompte des matchs purgés.

La Commission dit match perdu par pénalité à l'équipe de **PERSAN US 21** pour en donner le gain à **MENU COURT AS 21** étant rappelé que la perte par pénalité d'un match entraîne le retrait d'1 point au classement, conformément à l'article 40.1 du Règlement Sportif du DVOF.

**MENU COURT AS 21:** 3 buts 3 points

**PERSAN US 21:** 0 but -1 point

### FRAIS DE DOSSIER

**MENU COURT AS : CREDIT 43,50 €**

**PERSAN US : DÉBIT 53,50 €**

### AMENDE

**PERSAN US : DÉBIT 100€** inscription sur feuille de match d'un licencié suspendu

De plus, la commission inflige un match de suspension ferme au joueur **Mohamed H. licence n° 2547463273 avec date d'effet le 17/11/2025.**

## **DOSSIER ECOUEN FC**

**Objet : Match 53567146 du 02/11/2025 Séniors D3 Gr A ECOUEN FC 2 / BOUFFEMONT ACF 1**

Demande d'évocation formulée par le club de **ECOUEN FC** en date du 10/11/2025 au **motif** que le joueur de l'équipe de **BOUFFEMONT ACF 1 Romain P. licence n° 2330022697** est inscrit sur la feuille de match alors qu'il est susceptible d'être en état de suspension.

La Commission dit demande d'évocation recevable et fondée. Le joueur **Romain P. licence n° 2330022697** est suspendu pour une rencontre en date d'effet du 02/06/2025, et n'a pas purgé cette suspension depuis.

La Commission demande au Secrétariat d'interroger le club de **BOUFFEMONT ACF** sur l'inscription du joueur cité ci-dessus à la rencontre désignée en objet.

Réponse attendue pour le 17/11/2025 12h.

### **FRAIS DE DOSSIER**

**ECOUEN FC : DEBIT 43,50 €**

## **DOSSIER ARGENTEUIL FC**

**Objet : Match 53526363 du 09/11/2025 Séniors D2 Gr A DEUIL ENGHEN FC 1 / ARGENTEUIL FC 2**

Demande d'évocation formulée par le club de **ARGENTEUIL FC** en date du 10/11/2025 au **motif** que le joueur de l'équipe de **DEUIL ENGHEN FC 1 Wilson F.A. licence n° 2547506677** est inscrit sur la feuille de match alors qu'il est susceptible d'être en état de suspension.

La Commission dit demande d'évocation recevable et fondée. Le joueur **Romain P. licence n° Wilson F.A. licence n° 2547506677** est suspendu pour une rencontre en date d'effet du 27/10/2025, et n'a pas purgé cette suspension depuis.

La Commission demande au Secrétariat d'interroger le club de **DEUIL ENGHEN FC** sur l'inscription du joueur cité ci-dessus à la rencontre citée en objet.

Réponse attendue pour le 17/11/2025 12h.

### **FRAIS DE DOSSIER**

**ARGENTEUIL FC : DEBIT 43,50 €**

## RESERVES

### DOSSIER VEXIN AS

#### **Objet: Match 55034554 du 09/11/2025 CVO U16 VEXIN AS 21 / MONTMORENCY FC 21**

Réserve formulée par le club de **VEXIN AS 21** au motif que les joueurs suivants de **MONTMORENCY FC** :

- **Ilian D. licence 2547730893** muté jusqu'au 03/09/2026
- **Murat D. N. licence 2547795252** muté jusqu'au 12/09/2026

sont **inscrits** sur la feuille de match de la rencontre désignée en objet lesquels sont mutés hors période, ce qui porte le nombre de mutés hors période à 2 alors que le règlement n'en prévoit qu'1.

La Commission dit match perdu par pénalité à l'équipe de **MONTMORENCY FC 21**.

L'équipe de **VEXIN AS 21** qualifiée pour le prochain tour.

Dossier transmis à la Commission Coupe

#### FRAIS DE DOSSIER

**MONTMORENCY FC : DEBIT 53,50 €**

### DOSSIER SURVILLIERS AVENIR

#### **Objet : Match 54455984 du 08/11/2025 U14 D4 Gr C SURVILLIERS AVENIR 21 / ERMONT AS 23**

Réserve formulée par l'équipe de **SURVILLIERS AVENIR 21** et confirmée le 10/11/2025 au motif que 3 joueurs **inscrits** sur la feuille de match de la rencontre désignée en objet, sont mutés hors période.

La Commission dit réserve irrecevable sur la forme car insuffisamment motivée. Les réserves concernant les statuts des joueurs, tout comme les réclamations, doivent être impérativement **nominatives**.

#### FRAIS DE DOSSIER

**SURVILLIERS AVENIR : DEBIT 43,50 €**

## **DOSSIER GAFEPB**

### **Objet : Match 54961988 du 08/11/2025 Séniors F D1 GAFEPB 1 / PIERRELAZE FC 1**

Réserve formulée par l'équipe de **GAFEPB 1** et confirmée le 10/11/2025 au motif que plus de 2 joueuses **inscrites** sur la feuille de match de la rencontre citée en objet, sont mutées hors période.

La Commission dit réserve irrecevable sur la fome car insuffisamment motivée. Les réserves concernant les statuts des joueurs/joueuses, tout comme les réclamations, doivent être impérativement nominatives.

### **FRAIS DE DOSSIER**

**GAFEPB : DEBIT 43,50 €**

## RECLAMATIONS

### DOSSIER PUISEUX LOUVRES FC

**Objet : Match 54606469 du 08/11/2025 U15 ENGHien DEUIL JEUNES 1 / PUISEUX LOUVRES 95 FC 1**

Réclamation formulée par le club de **PUISEUX LOUVRES 95 FC** au motif que le nombre de joueurs mutés inscrits sur la feuille de match de la rencontre citée en objet est supérieur au nombre autorisé.

Les joueurs de **ENGHien DEUIL JEUNES 1** :

- **Marwan S. licence 9603542987** muté hors période en date du 19/02/2025
- **Axel C. licence 9604596417** muté en date du 15/07/2025
- **Evan L. licence 9602528360** muté en date du 12/07/2025
- **Hugo C. licence 9602391217** muté en date du 13/07/2025
- **Seyf C. licence 9602236017** muté en date du 15/07/2025
- **Jules F. licence 9602590226** muté en date du 13/07/2025
- **Adam B. licence 2548187105** muté en date du 15/07/2025
- **Mohammed D. licence 9602784367** muté hors période en date du 27/07/2025
- **Alexandre R. licence 9603000155** muté hors période en date du 18/07/2025
- **Ryan V. licence 9602324497** muté en date du 12/07/2025
- **Mahmoud C. licence 9604465836** muté en date du 14/07/2025
- **Sami C. licence 9602294003** muté en date du 13/07/2025

La Commission dit réclamation recevable et fondée.

La Commission demande au Secrétariat d'interroger le club de **ENGHien DEUIL JEUNES** sur l'inscription sur la feuille de match des joueurs cités ci-dessus.

Réponse attendue pour le 17/11/2025 12h.

### FRAIS DE DOSSIER

**PUISEUX LOUVRES 95 FC : DEBIT 43,50 €**

Animateur de séance : JL. Faugeron      Secrétaire de séance : JF. Budet

Prochaine séance : Lundi 17/11/2025 à 14h.



# COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 12 NOVEMBRE 2025

Présents : Mme Sylvestre-M. Pézière- Cokgul

Assiste : Mme Baudry

Excusés : MM. Podan Mavounzy (Président)- Macina (Comité de Direction)

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

## INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2025/2026)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

## RAPPEL

Pour toute demande de dérogation et pour qu'elle soit prise en compte, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de mentionner dans votre mail :  
La catégorie, la division, la poule, le numéro du match, la date et le ou les matchs concernés.

## ATTENTION

### Article 20.3 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir à la LPIFF au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

## RAPPEL

### **MODIFICATION ADOPTEE PAR LE COMITE DE DIRECTION DU 13 MAI 2025 POUR LA SAISON 2025/2026**

Obligations réglementaires SENIORS :

Etude sur les difficultés rencontrées par les clubs ayant une équipe SENIOR en D3 pour constituer une équipe réserve. Le règlement exige qu'un club avec une équipe SENIOR en D3 ait 2 équipes SENIOR le dimanche après-midi.

Proposition de modifier l'obligation pour la saison 2025/2026, en supprimant la mention « après-midi » pour inclure les SENIORS du dimanche matin (y compris ANCIENS +35 ans).

**Approuvé à l'unanimité.**



## RAPPEL

LA COMMISSION N'ACCEPTE PLUS LES ENGAGEMENTS  
D'EQUIPES POUR LES DERNIERES DIVISIONS  
MOTIF : LE CHAMPIONNAT A DEJA DEBUTE

## DEMANDE DE DEROGATION HORAIRES POUR TOUTE LA SAISON **sauf (les seniors D1 deux dernières journées et dernière journée pour les autres catégories)**

### FONTENAY FC

Mail du 11/11/2025

Pris note que toutes les rencontres à domicile des :

-Seniors D3 Poule B débuteront à 14h30 Jusqu'à fin mars 2025

Accord de la Commission

### GARGES FCM

Mail du 07/11/2025

Pris note que toutes les rencontres à domicile des :

-ANCIENS D4 Poule A débuteront à 10h00

Sauf dernière journée de championnat art.10.3 du RS du DVOF

**10.3 – Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Seniors D1, le même jour (dans la même semaine pour le Championnat Futsal Masculin Seniors D1), à l'heure officielle**

Accord de la Commission.

## COURRIER CLUB

### DOMONT FC

Mail du 12/11/2025

U14 D5 Poule B

La Commission ne peut accepter votre changement d'horaire tardive concernant le match n° 53526249 DOMONT FC/MONTSOULT BAILLET US, l'éclairage de votre n'est plus homologué depuis le 15/03/2024.

Se mettre en rapport avec la Commission des Terrains

La Commission remet le match cité ci-dessus à une date ultérieure.



## REPORTS DE MATCHS

### Critérium VETERANS + 45 ans

Match n° 54136030

ERAGNY AS FC/GOUSSAINVILLE FC du 16/11/2025

**Nouvelle date : 21/12/2025**

**Motif : plusieurs matchs sur le même terrain**

### Critérium VETERANS + 45 ans

Match n° 54679415

COSMO TAVERNY/CORMEILLAIIS ACS du 09/11/2025

**Nouvelle date : 04/01/2026**

**Motif : Arrêté Municipal**

### SENIORS D1

Match n° 54551907

COSMO TAVERNY/FRANCONVILLE FC du 09/11/2025

**Nouvelle date : 04/01/2026**

**Motif : Arrêté Municipal**

### U14 D3 Poule C

Match n° 53521084

COSMO TAVERNY/SOISY ANDILLY MARGENCY du 08/11/2025

**Nouvelle date : 20/12/2025**

**Motif : Arrêté Municipal**

### U15 D1

Match n° 53518638

COSMO TAVERNY/ST OUEN L'AUMONE AS du 08/11/2025

**Nouvelle date : 20/12/2025**

**Motif : Arrêté Municipal**

### U14 D5 Poule B

Match n° 53526249

DOMONT FC/MONTSOULT BAILLET US du 15/11/2025

**Nouvelle date : 20/12/2025 à 15 heures**

**Motif : Plusieurs matchs sur le même terrain**

### U15 D2 Poule B

Match n° 54606246

ARGENTEUIL RC/PONTOISENNE JS du 08/11/2025

**Nouvelle date : 20/12/2025**

**Motif : Terrain impraticable**



## MATCH A REJOUER

### U14 D4 Poule C

Match n° 54455984

SURVILLIERS AVENIR/ERMONT AS du 08/11/2025

Nouvelle date : 20/12/2025

Motif : match arrêté à la suite d'un joueur blessé

En application de l'article 20.2.3 :

20.2.3 - *Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité.*

## 1ER APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

### U18 D3 Poule A

Match n° 54792462

BEZONS USO/ACADEMIE ERMONT du 02/11/2025

### U14 D4 Poule A

Match n° 53521173

ST BRICE FC/ECOUEN FC du 08/11/2025

### U14 D5 Poule B

Match n ° 54455832

MONTMORENCY FC/MONTMAGNY FC du 08/11/2025

### U14 D2 Poule B

Match n ° 53520813

ENT.SSG/OSNY FC du 08/11/2025

## AMENDES

## FORFAIT AVEC AMENDE

## 1ER FORFAIT

### ENT.THILLAY ROISSY

Critérium VETERANS + 45 ans

Match n° 54136025

JOUY LE MOUTIER FC/ENT.THILLAY ROISSY

JOUY LE MOUTIER FC : 5 buts 3pts

ENT.THILLAY ROISSY : 0 but -1pt

Amende : 30 euros



## FORFAITS GENERAUX

GAFEPB

Critérium VETERANS + 55 ans

**Amende: 110 euros**

PARMAIN AC

U16 D4

**Amende : 110 euros**

Secrétaire de Séance

Mme BAUDRY

Président de Séance

M. PEZIERE



# COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTIONS FÉMININES U14F À SENIORS F

RÉUNION du 10 novembre 2025

Présents : MM. Huart - Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails avant ce jour avant 14h00.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales organisés par la commission coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

**Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.**

### **ENGAGEMENT D'EQUIPES**

U15F, U18F et Séniors F hors période à l'aide du document sur le site du DVOF

**Site du DVOF : DOCUMENTS>>>FORMULAIRES>>>FEMININES**

#### **TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM**

U15F à 8 : 2x35minutes, pause de 5 à 10mn

U18F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

Seniors F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

#### **FOOT à 8**

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

#### **FOOT à 11**

Seule la feuille de match foot à 11 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

## COURRIERS DES CLUBS

### **GOUSSAINVILLE FC**

**U15F poule A**

**Mail du 07/11/25**

Prise en compte de votre engagement en critérium à 8 U15F poule A

Contrôle des licences : OK

1<sup>er</sup> match le 22/11/25, journée 4, match 53124288 vous recevez ECOUEN FC.



**ADAMOIS 2**

**U15F poule A**

**Mail du 10/11/25**

Pris note de l'absence de l'équipe de l'Ent BEAUMONT-MOURS au coup d'envoi

**MODIFICATIONS – HORAIRES - LIEUX**

**VAFF/GROSLAY 1**

**Senior F poule A**

**Mail du 05/11/25**

Note du changement de lieu : stade Serge Cukier, chemin des rouillons, Grosley.

Veuillez utiliser footclub pour tout changement et motiver ce changement

**RENCONTRES REPORTÉES**

**22/11/25**

**FRETTOISE ES 1**

**U15F poule B**

Journée 1, Match 55118448 du 15/11/2025 contre VIARMES-ASNieres OL 1

**Report le 22/11/25**

Motif : pas de terrain, ni vestiaire

**1<sup>ier</sup> APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH**

**VAFF/GROSLAY 1**

**Senior F poule A**

Journée 3, Match 54946093 du 07/11/2025 contre CHAUMONTEL-LUZARCHES AS1

1<sup>ier</sup> appel le 10/11/25

**2<sup>ième</sup> APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH**

RAS

**APPEL JUSTIFICATIF DE MATCH JOUES AVANT FORFAIT AVISE**

RAS

**FORFAITS AVISES**

RAS

**FORFAITS**

**ENT BEAUMONT-MOURS**

**U18F poule unique**

**Mail du 08/11/25 à 10h14**

Journée 2, Match 54947705 du 08/11/2025 va à ADAMOIS 2

1<sup>er</sup> forfait : **amende 30€**

**AMENDES**

RAS



# COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION EN COMITE RESTREINT DU 10 NOVEMBRE 2025

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

### POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

#### *APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F*

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

### COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE  
CATÉGORIE  
NUMERO DU MATCH DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission.  
De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

### COMMUNIQUÉ

La commission gère 16 coupes hors Coupes Futsal, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oubli ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



**ATTENTION****HORAIRES DES MATCHES DE COUPES***(Sans Lever de rideau)*

- 14 ans (U14)	16H00
- 16 ans (U16)	13H30
- 18 ans (U18)	13H30
- Séniors(e)s	15H00
- CDM	09H45
- Anciens	09H30
- Féminines U15F U18F	15H00

**INDEMNITÉS D'ARBITRAGE**

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

**RAPPEL**

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires. Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.





## APPEL À CANDIDATURE COUPE DU VAL D'OISE

La commission des Coupes est à la recherche d'un club pour l'organisation des FINALES COUPE DU VAL D'OISE CREDIT MUTUEL qui auront lieu :

**LES 06 et 07 JUIN 2026**

Nous vous informons que pour une bonne organisation des rencontres, le complexe devra impérativement être muni de :

- 10 vestiaires équipes
- 3 vestiaires arbitres
- 2 terrains

Merci de nous faire parvenir votre candidature par la boîte officielle de vos clubs.

Par avance, nous vous en remercions



## COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL - U16

Dossier transmis par la Commission des Statuts et Règlements, Procès-Verbal de la réunion du 10/10/2025.

**Match 55034554 CVO U16 du 09/11/2025 VEXIN AS 21 / MONTMORENCY FC 21**

Match perdu par pénalité à **MONTMORENCY FC 21**.

**VEXIN AS 21** qualifié pour le prochain tour.

## FORFAITS AVISES SANS AMENDE

- Rencontre n° 55034505 du 09/11/2025 CVO +55 – COSMO TAVERNY 40 / MAGNY EN VEXIN FC 40  
**MAGNY EN VEXIN FC 40** Forfait  
**COSMO TAVERNY 40** qualifié pour le tour suivant

Secrétaire de séance : JF. Budet

*Prochaine commission : 18/11/2025.*



# COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS

## FOOTBALL ANIMATION FÉMININE

RÉUNION DU 10 novembre 2025

Présents : MM. Huart – Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

### INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

### INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.  
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueuses licenciées - issue de FOOTCLUB avec les photos ou via tablette ou foot compagnon - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U6F– U7F] – [U8F– U9F] - [U10F-U11F] - [U12F-U13F]

#### TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

#### FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non utilisation de la FMi à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou d'après match »

#### Engagements d'équipe

- U7F et U9F hors période U9F à l'aide du document sur le site du DVOF
- U11F et U13F hors période à l'aide du document sur le site du DVOF

Site du DVOF : DOCUMENTS>>>FORMULAIRES>>>FEMININES

### RASSEMBLEMENTS U7F et PLATEAUX U9F et FESTIVAL U9F

#### DATES ET LIEUX DES CENTRES

PLATEAU 1 : 11 octobre 2025 –U9F – GONESSE RC

RASSEMBLEMENT 1 : 08 novembre 2025 – U7F – BEAUMONT-MOURS

PLATEAU 2 : 15 novembre 2025 –U9F – FOSSES FU

PLATEAU 3 : 22 novembre 2025 –U9F - AJED

FESTIVAL U9F : Futsal le 06 décembre 2025 (sur inscription supplémentaire)

RASSEMBLEMENT 2 : 13 décembre 2025 – U7F



RASSEMBLEMENT 3 :	10 janvier 2026 – U7F
PLATEAU 4 :	17 janvier 2026 – U9F
RASSEMBLEMENT 4 :	24 janvier 2026 – U7F
PLATEAU 5 :	31 janvier 2026 – U9F
FESTIVAL U9F :	Five le 07 février 2026 (sur inscription supplémentaire)
RASSEMBLEMENT 5 :	07 février 2026 – U7F
PLATEAU 6 :	28 mars 2026 – U9F
FESTIVAL U9F :	Extérieur le 04 avril 2026 (sur inscription supplémentaire)
RASSEMBLEMENT 6 :	11 avril 2026 – U7F
FESTIVAL U9F :	Beach soccer le 23 mai 2026 (sur inscription supplémentaire)
RASSEMBLEMENT 7 :	30 mai 2026 – U7F

## COURRIERS DES CLUBS

### ENT ARGENTEUILAISE

#### Mail du 20/10/25

Accusé réception de vos feuilles de matchs

Déjà traité dans le PV du 14/10/25

### AJED-(ASSOCIATION DE LA JEUNESSE ENGHENOISE-DEUILLOISE)

#### Mail du 05/11/25

#### U9F, U11F, U13F

Pris note de vos nouveaux horaires U9F, U11F et U13F, coup d'envoi 9h30

U11F poule B : journée 2, match 54946029, coup d'envoi 9h30

U11F poule B : journée 4, match 54946034, coup d'envoi 9h30

U11F poule B : journée 5, match 54946039, coup d'envoi 9h30

U13F poule B : journée 5, match 54946738, coup d'envoi 9h30

### VIARMES-ASNIERES OL

#### U13F poule D

#### Mail du 10/11/25

Nous nous sommes aperçus de cette erreur, la correction est prévue dans le PV du 10/11/25  
(Idem pour Cergy en U11F poule A)

### BOUFFEMONT ACF

#### U11F poule C

#### Mail du 10/11/25

Coup d'envoi à 13h30 refusé, hors de la plage horaire 9h30 à 11h00.

Je vous invite à faire un report le 22/11/25 date libre pour match remis

### GONESSE RC

#### U11F Challenge U11F

#### Mail du 10/11/25

Votre joueuse U11F peut jouer le challenge même si elle joue en U13F habituellement

### VIARMES-ASNIERES OL

#### Festival U13F – CENTRE 6

#### Mail du 10/11/25

Nous avons pris note de votre incapacité d'accueillir le centre 6, nous recherchons un club remplaçant.

### GONESSE RC

#### Challenge U11F – CENTRE 6

#### Mail du 11/11/25

Nous avons bien reçu les feuilles, mais certaines sont illisibles. Nous ne pouvons pas prendre le dossier en compte.

**Scanner ou envoyer l'original du dossier complet et le renvoyer au secrétariat du district à l'attention de la commission féminine.**



MODIFICATIONS – HORAIRES - LIEUX

RAS

RENCONTRES REPORTÉES

22/11/2025

**MERY-MERIEL FC 1**

**U11F poule A**

Journée 1, Match 54946012 du 11/10/2025 reporté le 22/11/25 reçoit HERBLAY ES 1

Motif : Engagement tardif HERBLAY ES

Commission féminine le 14/10/25

**1<sup>ier</sup> APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE**

**GONESSE RC**

**U13F Avenir**

Journée 3, Match 54946063 du 08/11/2025 contre ESSG/SOISY 1

1<sup>er</sup> appel FMI ou feuille de match

**2<sup>ième</sup> APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE**

RAS

**APPEL JUSTIFICATIF DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE JOUES AVANT FORFAIT AVISE**

**ESSG/SOISY 2**

**U13F poule A**

Journée 1, Match 54946318 du 04/10/2025 contre SARCELLES AAS 2

Appel le 10/11/25 du justificatif que la rencontre en objet a bien été jouée

Sans retour de votre part, les deux équipes seront forfaits

**FORFAITS AVISES**

RAS

**FORFAITS**

RAS

**AMENDES**

**U9F**

**U11F**

**U13F**

**ESSG/SOISY AM 2**

**U13F poule A**

Journée 2, Match 54946320 du 11/10/2025 contre CERGY-PONTOISE FC 2

1<sup>er</sup> appel le 14/10/25

2<sup>ième</sup> appel le 21/10/25



10/11/25 non-transmission de la FMI ou de feuille de match - **Amende 52€**

## ANNULATIONS AMENDES

### *U11F*

#### CERGY-PONTOISE FC 1

##### **U11F poule A**

Journée 1, Match 54946010 du 11/10/2025 contre ESSG/SOISY AM 1

1<sup>er</sup> appel le 14/10/25

2<sup>ème</sup> appel le 21/10/25

Feuille de match reçue le 25/10/25

**Annulation de l'amende de 52€**, voir PV du 27/10/25

### *U13F*

#### VIARMES ASNIERES OL 1

##### **U13F poule D**

Journée 1, Match 54946986 du 04/10/2025 contre MONTMORENCY FC 1

1<sup>er</sup> appel le 07/10/25

2<sup>ème</sup> appel le 14/10/25

Feuille de match reçue le 17/10/25

**Annulation de l'amende de 52€**, voir PV du 21/10/25

## RESULTATS CHALLENGE U11F

*Qualification après vérification du centre par la commission féminine*

#### CENTRE 1

- 1) FRANCONVILLE FC 1 - **Club centre**
- 2) AJED 1 (Association de la Jeunesse Enghien Deuilloise)
- 3) BRUYERES BERNES USM 1

## APPEL RESULTATS CHALLENGE U11F

#### CENTRE 2

1<sup>er</sup> appel le 10/11/25 : ERMONT AS 1 – **Club centre**

ST PRIX ES 1

HERBLAY ES 1

CERGY PONTOISE FC 1

#### CENTRE 3

1<sup>er</sup> appel le 10/11/25 : CERGY PONTOISE FC 2 – **Club centre**

ST OUEN L'AUMONE AS 1

MONTMORENCY FC 1

#### CENTRE 4

1<sup>er</sup> appel le 10/11/25 : GONESSE RC 1 – **Club centre, nous avons bien reçu les feuilles, mais certaines sont illisibles.**

**Scanner ou envoyer l'original du dossier complet et le renvoyer au secrétariat du district à l'attention de la commission féminine.**

SARCELLES AAS 1

BOUFFEMONT ACF 1

ENTENTE BEAUMONT MOURS 1

#### CENTRE 5

1<sup>er</sup> appel le 10/11/25 : ENTENTE SSG-SOISY 1 – **Club centre**

ENTENTE MERY MERIEL 1



ENTENTE ARGENTEUILLAISE 1

FESTIVAL U13F

Le tirage a eu lieu le 21/10/25 par les membres de la commission

L'ensemble des informations, heures, clubs centres, adresses et le règlement ont été transmis à l'ensemble des clubs.

**RAPPEL DE PROCEDURES**

- Vérification des licences avant le début de la jonglerie
- Début de la jonglerie 9h30
- Jonglerie en contradictoire conseillée (aucunes jongleries validées après le début du 1<sup>er</sup> match)
- Début des rencontres 10h
- Le club centre est responsable de l'envoi de la totalité des documents

**PAS DE REPORT DE RENCONTRES – Si terrain indisponible, les rencontres doivent avoir lieu chez un autre club du groupe.**

**RAPPEL DES CENTRES**

**CENTRE 1**

ENTENTE ARGENTEUILLAISE 1 – **Club centre**

ST OUEN L'AUMONE AS 1

ENTENTE BEAUMONT MOURS 1

**CENTRE 2**

ERMONT AS 2 – **Club centre**

ST BRICE FC 1

ENTENTE ARGENTEUILLAISE 2

BELLOY ST MARTIN ASC 1

**CENTRE 3**

FRANCONVILLE FC 1 – **Club centre**

COSMO TAVERNY 1

ENTENTE SSG-SOISY 2

ENTENTE MERY MERIEL 1

**CENTRE 4**

SARCELLES AAS 1 – **Club centre**

BOUFFEMONT ACF 1

MONTMORENCY FC 1

ADAMOIS OL 1

**CENTRE 5**

CERGY PONTOISE FC 1 – **Club centre**

ENTENTE SSG-SOISY 1

AJED 1 (Association de la Jeunesse Enghien Deuilloise)

HERBLAY ES 1

**CENTRE 6**

VIARMES ASNieres OL 1 – **Club centre**

GARGES FCM 1

ST PRIX ES 1

**CENTRE 7**

JOUY LE MOUTIER FC 1 – **Club centre**

SARCELLES AAS 2

VAFF 1 (Villiers Association Football Féminin)



**CENTRE 8**

GONESSE RC 1 – **Club centre**

ERMONT AS 1

CERGY PONTOISE FC 1

FOSSE FU 1





# COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 10 NOVEMBRE 2025

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente)  
M Doucara – M Joseph – Le Nagard – M Rabia – M Sénéchal

Assiste : Mme Escroignard (Comité)

Excusés : M Allard (CTDAP) – Mme Bastos

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

## INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

## RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.  
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



## INFORMATION

### Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
  - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
  - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
  - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

## RAPPEL POUR FMI

**La commission rappelle à tous les clubs de bien attribuer les identifiants à chaque éducateur en charge des équipes U10 à U13 pour permettre l'utilisation correcte de la FMI.**

**Ainsi tous les désagréments du samedi pour rédiger la FMI avant le début du match ne seront plus d'actualité. Il est également obligatoire pour les clubs recevant d'avoir des feuilles de match papier à disposition si un problème de tablette intervenait à la dernière minute. La feuille de match doit être complétée avant le début des rencontres.**

## COURRIERS DES CLUBS

### **AJED : Mail du 04 11 25**

Pris note de vos demandes de modification d'horaire. La commission vous rappelle que l'horaire pour le début des plateaux est 9h30. La commission ne peut accepter un début à 8h30. La commission vous demande de revoir les horaires de rencontres de critérium.

### **ARGENTEUIL FC : Mail du 06 11 25**

Pris note de l'adresse des stades pour les plateaux U8 du 08/11 et 15/11. A savoir Stade Jean Jaurès – 26, Rue J.J. Rousseau à ARGENTEUIL pour celui du 15/11

### **AUVERS ENNERY FC : Mail du 07 11 25**

Pris note du 2<sup>ème</sup> forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 1 sur rencontre de critérium U12 série 1 poule A à CHAUMONTEL LUZARCHES AS le 08/11/25.

### **AUVERS ENNERY FC : Mail du 09 11 25**

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8. La commission regrette de n'être averti si tardivement alors qu'un message a été noté dans le PV du 20/10 concernant les plateaux.

**BEAUCHAMP AS : Mail du 10 11 25**

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour le match U12 Avenir vs ARGENTEUIL RC du 15/11. La commission vous rappelle que les modifications d'horaire doivent être effectuées via Footclub.

**BEZONS USO : Mail du 06 11 25**

Pris note du 1<sup>er</sup> forfait avisé de vos équipes U6U7 sur centre du plateau à ARGENTEUIL FC le 08/11/25.

**BEZONS USO : Mail du 07 11 25**

Pris note du 2<sup>ème</sup> forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 3 sur critérium U13 vs CERGY PONTOISE FC 4 le 08/11/25.

**BONNEUIL ASC : Mail du 06 11 25**

Pris note du 3<sup>ème</sup> forfait avisé de votre équipe 1 sur critérium U11 – Série 1 poule C vs NEUVILLE AS le 08/11/25.  
Ce 3<sup>ème</sup> Forfait implique le forfait général de cette équipe

**BONNEUIL ASC : Mail du 06 11 25**

Pris note du 3<sup>ème</sup> forfait avisé de votre équipe 1 sur critérium U13 – Série 1 poule E à NEUVILLE AS le 08/11/25.  
Ce 3<sup>ème</sup> Forfait implique le forfait général de cette équipe

**BOUFFEMONT ACF : Mail du 10 11 25**

Pris note de votre demande d'engager 1 équipe U9 pour les prochains plateaux

**EAUBONNE CSM : Mail du 10 11 25**

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8. La commission regrette de n'être averti si tardivement alors qu'un message a été noté dans le PV du 20/10 concernant les plateaux.

**ENTENTE SSG : Mail du 10 11 25**

Pris note du problème rencontré avec les FMI. La commission attend les feuilles de match papier pour rencontres U13 et U10.

**ERMONT ACF : Mail du 05 11 25**

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U6/U7 le 08/11. La commission regrette d'être prévenue si tardivement alors que les centres étaient visibles avant les vacances scolaires et qu'un message était noté dans le PV du 20/10 pour vérifier vos agendas et la réception éventuel d'un centre du plateau.

**GARGES FCM : Mail du 10 11 25**

Pris note de la réception de la feuille de match papier suite à votre problème de tablette. La commission vous rappelle que les feuilles de match papier sont à compléter avant le début de la rencontre. De même la nouvelle version concernant la FMI était à télécharger depuis le mois de juillet.

**GOUSSAINVILLE FC : Mail du 10 11 25**

Pris note de la réception des feuilles de match papier suite à votre problème de tablette. La commission vous rappelle que la nouvelle version concernant la FMI était à télécharger depuis le mois de juillet.

**MERY MERIEL FC : Mail du 05 11 25**

Pris note de votre interrogation concernant l'absence de résultats sur critérium U12. La commission transmet au secrétariat pour enregistrement des forfaits.

**MERY MERIEL FC : Mail du 06 11 25**

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour le match U13 Série 1 poule B. La commission vous rappelle que les modifications d'horaire doivent être effectuées via Footclub.

Accord du club adverse

Accord de la commission



**PARMAIN AC : Mail du 09 11 25**

Pris note du problème rencontré avec la FMI. La commission attend la feuille de match papier qui doit impérativement être complétée avant le début du match et transmis au secrétariat par le club recevant. La commission vous rappelle que la nouvelle version concernant la FMI était à télécharger depuis le mois de juillet.

**SARCELLES AAS : Mail du 07 11 25**

Pris note du 1<sup>er</sup> forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 4 sur rencontre de critérium U13 série 2 poule D à PUISEUX LOUVRES FC le 08/11/25.

**SURVILLIERS AVENIR : Mail du 04 11 25**

Pris note du forfait avisé de votre équipe U8 sur le centre du plateau à ARNOUVILLE FAS le 08/11/25

**SURVILLIERS AVENIR : Mail du 06 11 25**

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour le match de critérium U13 série 1 vs GONESSE RC du 08/11/25. La commission vous demande d'anticiper vos demandes de modification et de passer via Footcub pour les demandes de dérogation ponctuelles

**MATCHS REMIS AU 20/12/2025****CRITERIUM U13**

**ENTENTE BEAUMONT MOURS 1 & 2 vs VILLIERS FC 2 & 3** : matchs n° 54913283& n° 54913328 – série 2 poules C & D

**RAPPEL**

Les forfaits annoncés via la messagerie officielle des clubs le jeudi midi au plus tard seront considérés comme « Forfait Avisé ». Tous ceux qui arriveraient au secrétariat du DVOF après cette date seront enregistrés comme « Forfait Non Avisé » et donc amendés.

**COUPE DU COMITÉ U12****1er Tour – SAMEDI 22 NOVEMBRE 2025****Début de la jonglerie à 13h30****Début des rencontres à 14h00**

Durée des rencontres :

Poule de 4 : 1 x 20 minutes (sans mi-temps)

Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Les premiers de chaque centre et les 27 meilleurs deuxièmes des groupes de 4 seront qualifiés pour le 2ème tour prévu le 10 janvier 2026.

**Les documents concernant l'organisation de ce 1er tour seront envoyés via la messagerie officielle des clubs Mardi 4 Novembre 2025.**

Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

**RAPPEL**

Pour participer à la Coupe du Comité U12, TOUS les joueurs ou joueuses doivent impérativement posséder une licence valide datant de 5 jours au minimum

Dans le cas de participation d'un joueur ou joueuse non qualifié (e), l'équipe correspondante sera disqualifiée.

**Article 7 (extrait du règlement Coupe du Comité U12) - Qualification**

Les licencié(e)s pouvant participer sont :

- Les U12 et U12F (2014)
- Sont autorisés trois U11 / U11F (2015) maximum par équipe (avec autorisation médicale de pratiquer dans la catégorie supérieure).
- Sont autorisées les joueuses U13F (2013).
- Les U13 (2013) ne sont pas autorisés à participer.

**Il est impératif qu'un contrôle visuel des licenciés soit effectué avant l'épreuve de jonglerie. Les éducateurs devront donc être en possession de la liste avec les photos, issue de FOOTCLUBS, des joueurs présents**

Conformément aux R.G. de FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour la catégorie d'âge U12, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum qu'1 joueur ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 160.1c des R.G. de la FFF.

La commission vous rappelle également l'obligation de respecter l'ordre des rencontres.

La commission rappelle également aux clubs centres que tous les documents concernant la Coupe U12 doivent être réceptionnés au plus tard le lundi 1<sup>er</sup> Décembre 2025 à 16 heures au plus tard sous peine d'amende.

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation.

# DISTRICT DU VAL - D'OISE DE FOOTBALL



<b>Centre 1 VAUREAL FCM</b>	<b>Centre 2 ECOUEN FC</b>	<b>Centre 3 GOUSSAINVILLE FC</b>	<b>Centre 4 CERGY PONTOISE FC</b>
Vauréal FCM 2	Ecouen FC 3	Persan US 2	Cergy-Pontoise FC 7
Champagne SFC 2	Le Thillay ESM 2	Goussainville FC 1	Cergy-Pontoise FC 2
Entente SSG 1	Chaumontel-Luz. AS 1	Marly la Ville ES 2	Puiseux-Louvres FC 1
Entente SSG 4	Montmorency FC 1	Ermont ACF 1	Bezons USO 2
<b>Centre 5 ARNOUVILLE FAS</b>	<b>Centre 6 BELLOY ST MARTIN ASC</b>	<b>Centre 7 ARGENTEUIL RC</b>	<b>Centre 8 HERBLAY ES</b>
St Ouen AS 2	Magny en Vexin FC 2	RC Argenteuil 1	Herblay ES 3
Ermont AmS 2	Pontoisienne JS 1	Montmagny FC 3	Herblay ES 1
Arnouville FAS 1	Ecouen FC 1	Cergy-Pontoise FC 3	Villiers le Bel FC 3
Roissy US 2	Belloy St Martin ASC 1	Cergy-Pontoise FC 5	Belloy St Martin ASC 2
<b>Centre 9 GARGES FCM</b>	<b>Centre 10 CHAMPAGNE SFC</b>	<b>Centre 11 MONTMORENCY FC</b>	<b>Centre 12 PERSAN US</b>
Soisy AM FC 3	Sarcelles AAS 2	Enghien-Deuil AJ 3	Bezons USO 3
Soisy AM FC 2	Sarcelles AAS 4	Cergy-Pontoise FC 1	Persan US 1
Bruyères-Bernes USM 1	Survilliers AV 1	Fontenay en Parisis FC 1	Franconville FC 3
Garges FCM 3	Champagne SFC 1	Montmorency FC 2	Franconville FC 2
<b>Centre 13 MENUCOURT AS</b>	<b>Centre 14 BOUFFEMONT ACF</b>	<b>Centre 15 COSMO TAVERNY</b>	<b>Centre 16 ENTENTE SSG</b>
Menucourt AS 1	Adamois OL 2	Deuil-Enghien FC 2	Entente SSG 2
Chars AS 1	Puiseux-Louvres FC 2	Cosmo Taverny 3	Entente SSG 3
Argenteuil FC 2	Bouffémont AC 1	Le Thillay ESM 1	Eragny FC 1
Beauchamp AS 2	Cosmo Taverny 1	Jouy le Moutier FC 3	Auvers-Ennery FC 1
<b>Centre 17 NEUVILLE AS</b>	<b>Centre 18 MERY MERIEL FC</b>	<b>Centre 19 ARGENTEUIL FC</b>	<b>Centre 20 SOISY AM FC</b>
Cormeillais ACS 1	Méry-Mériel FC 1	St Brice FC 2	Bezons USO 1
Eragny FC 2	Enghien-Deuil AJ 1	St Brice FC 3	Ermont AmS 1
RC Argenteuil 3	Goussainville FC 2	Argenteuil FC 1	Soisy AM FC 1
Neuville AS 1	Montigny FC 1	Persan US 3	Soisy AM FC 4
<b>Centre 21 ADAMOIS OL</b>	<b>Centre 22 CORMEAUX ACS</b>	<b>Centre 23 OSNY FC</b>	<b>Centre 24 FOSSES UF</b>
St Prix ES 1	Cormeillais ACS 2	Bauchamp AS 3	Beaumont-Mours ENT 1
Ezanville-Ecouen US 1	Osny FC 3	St Ouen AS 1	Montigny FC 2
Adamois OL 1	RC Argenteuil 2	Viarmes-Asnières OL 1	Cosmo Taverny 2
Bauchamp AS 1	Deuil-Enghien FC 1	Osny FC 1	Fosses FU 1
<b>Centre 25 GROSLAY FC</b>	<b>Centre 26 VILLIERS FC</b>	<b>Centre 27 FRANCONVILLE FC</b>	<b>Centre 28 ST OUEN AS</b>
Goussainville FC 3	Courdimanche AS 1	St Leu FC 4	Marcouville City CPA 2
Groslay FC 1	Villiers le Bel FC 1	St Leu FC 3	St Ouen AS 3
Garges FCM 1	St Prix ES 2	Franconville FC 1	Herblay ES 5
Ermont ACF 2	Ermont AmS 3	Garges FCM 2	Herblay ES 4
<b>Centre 29 SARCELLES AAS</b>	<b>Centre 30 MARLY ES</b>	<b>Centre 31 ST LEU FC</b>	<b>Centre 32 EAUBONNE CSM</b>
Osny FC 2	Gonesse RC 1	Vauréal FCM 1	Méry-Mériel FC 2
Jouy le Moutier FC 2	Marly la Ville ES 1	Ecouen FC 2	Jouy le Moutier FC 1
Sarcelles AAS 1	Cergy-Pontoise FC 6	St Leu FC 1	Eaubonne CSM 1
Sarcelles AAS 3	Cergy-Pontoise FC 4	St Leu FC 2	Herblay ES 2
<b>Centre 33 ROISSY US</b>	<b>Centre 34 ST BRICE FC</b>	<b>Centre 35 PIERRELAYE FC</b>	<b>Centre 36 MONTMAGNY FC</b>
Enghien-Deuil AJ 2	Marcouville City CPA 1	Pierrelaye FC 1	Villiers le Bel FC 2
Roissy US 1	Montmagny FC 2	Beaumont-Mours ENT 2	Montmagny FC 1
Pontoisienne JS 2	St Brice FC 4	Magny en Vexin FC 1	Argenteuil FC 3
Fosses FU 2	St Brice FC 1		
<b>Centre 37 BRUYERES BERNES USM</b>			
Groslay FC 2			
Bruyères-Bernes USM 2			
Gonesse RC 2			





## CHALLENGES U10 & U11

### 1er Tour – SAMEDI 13 DECEMBRE 2025

Le 1er tour regroupe les équipes U10 et U11 engagées en critérium et réparties en poules de 3 ou de 4.

#### Qualification :

Pour les U10 : Les premiers de chaque poule ainsi que les meilleurs 2èmes des poules de 4 pour obtenir un total de 64 équipes

Pour les U11 : Les premiers de chaque poule ainsi que les meilleurs 2èmes des poules de 4 pour obtenir un total de 64 équipes

Seront qualifiés pour le 2ème tour du Samedi 14 Février 2025

Les documents concernant l'organisation du 1er tour seront envoyés par mail.

**ATTENTION : Tous les documents dûment complétés : feuille de résultats – feuille d'arbitrage et feuilles des licenciés par équipe devront être réceptionnés par la commission au plus tard le LUNDI 22 DECEMBRE 2025 à 16 Heures dernier délai sous peine de disqualification.**

**Chaque club recevant devra s'assurer de l'envoi des pièces demandées sous peine de sanctions.**

La commission demande également aux clubs recevant de conserver un double des feuilles envoyées jusqu'à l'homologation des résultats.

Nous vous rappelons que tous les joueurs doivent posséder une licence valide.

Conformément aux nouvelles dispositions concernant les licences, chaque éducateur devra être en mesure de pouvoir présenter les licences via Clubs Compagnon ou le listing avec photos extrait de Footclubs lors de chaque compétition, sous peine de disqualification.

Suivant l'article 7 du Règlement de la Compétition, dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

**Les clubs ont la possibilité de modifier la composition de leurs équipes qualifiées respectivement dans chaque Challenge, en intégrant 2 joueurs maximum ayant participé aux tours précédents avec une autre équipe du club, dans le respect de l'article 7.**

**Dans le cas où un club intègre dans son équipe plus de 2 joueurs, celle-ci sera disqualifiée.**

Par ailleurs les joueurs n'ayant participé à aucun tour, pourront être intégrés dans n'importe quelle équipe de leur club dans la limite de 2 joueurs par équipe (dans le respect de l'article 7).

En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.

Tous les centres doivent se dérouler le samedi matin

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : **1 x 16 minutes** (sans mi-temps)
- Poule de 3 : **2 x 12 minutes**

# DISTRICT DU VAL - D'OISE DE FOOTBALL



## CHALLENGE U10

Centre 1	VIARMES ASNIERES OL	Centre 2	PIERRELAYE FC	Centre 3	BELLOY ST MARTIN ASC	Centre 4	COURDIMANCHE AS
Frettoise ES 1		St Ouen AS 1		Eaubonne CSM 2		Goussainville FC 3	
St Prix ES 1		Beaumont-Mours ENT 2		Belloy St Martin ASC 1		Le Thillay ESM 1	
Viarmes-Asnières OL 1		Pierrelaye FC 1		RC Argenteuil 1		Courdimanche AS 1	
Garges FCM 2		Fontenay FC 1		Eragny FC 1		Persan US 3	
Centre 5	BRUYERES BERNES USM	Centre 6	NEUVILLE AS	Centre 7	MONTMORENCY FC	Centre 8	GAFEPB
Auvers-Ennery FC 1		Jouy FC 1		Montmorency FC 1		Bezons USO 1	
Ecouen FC 3		Méry-Mériel FC 2		Bezons USO 3		Gafepb 1	
Bruyères-Bernes USM 1		Neuville AS 2		Champagne SFC 1		Villiers FC 1	
Marcouville City CPA 1		Montsoult-Baillet US 1		Cosmo Taverny 3		Villiers FC 4	
Centre 9	PONTOISEENNE JS	Centre 10	ST BRICE FC	Centre 11	VILLIERS FC	Centre 12	GONESSE RC
Pontoisienne JS 1		Arnouville FAS 2		Cormeillais ACS 1		Puiseux-Louvres FC 2	
Survilliers AV 1		Neuville AS 1		Ecouen FC 2		Gonesse RC 1	
Cergy-Pontoise FC 7		St Brice FC 3		Villiers FC 2		Groslay FC 2	
Cergy-Pontoise FC 1		Fosses FU 1		Villiers FC 3		Adamois OL 2	
Centre 13	BOUFFEMONT ACF	Centre 14	SOISY AM FC	Centre 15	ERMONT AmS	Centre 16	ENTENTE SSG
Beauchamp AS 1		Franconville FC 3		Montmagny FC 3		Ermont AmS 2	
St Leu FC 1		Puiseux-Louvres FC 1		Ermont AmS 3		Montmorency FC 2	
St Brice FC 2		Soisy AM FC 4		Cergy-Pontoise FC 4		Entente SSG 3	
Bouffémont AC 1		Soisy AM FC 2		Ermont ACF 1		Entente SSG 1	
Centre 17	CERGY PONTOISE FC	Centre 18	ST LEU FC	Centre 19	MONTIGNY FC	Centre 20	ARNOUVILLE FAS
Cergy-Pontoise FC 3		St Leu FC 3		Montigny FC 1		RC Argenteuil 3	
Cergy-Pontoise FC 6		Eragny FC 2		Garges FCM 1		Arnouville FAS 1	
Beaumont-Mours ENT 1		Entente SSG 4		Beauchamp AS 3		Marly ES 2	
Osny FC 3		Entente SSG 2		Ermont ACF 1		Eaubonne CSM 1	
Centre 21	ADAMOIS OL	Centre 22	FRANCONVILLE FC	Centre 23	MERY MERIEL FC	Centre 24	HERBLAY ES
Cergy-Pontoise FC 2		Franconville FC 1		Pontoisienne JS 2		Vexin As 1	
Cergy-Pontoise FC 5		Deuil-Enghien FC 1		Vauréal FCM 2		Goussainville FC 2	
Adamois OL 1		Argenteuil FC 2		Méry-Mériel FC 1		Herblay ES 3	
AJED 2		Argenteuil FC 4		Montmagny FC 1		Bezons USO 2	
Centre 25	JOUY FC	Centre 26	SARCELLES AAS	Centre 27	ERMONT ACF	Centre 28	ARGENTEUIL FC
Osny FC 2		Sarcelles AAS 4		Sarcelles AAS 3		Osny FC 1	
Jouy FC 2		Sarcelles AAS 1		Sarcelles AAS 2		Ermont AmS 1	
Herblay ES 1		Cosmo Taverny 2		Ermont ACF 2		Argenteuil FC 3	
Montmagny FC 2		Viarmes-Asnières OL 3		Ecouen FC 1		Argenteuil FC 1	
Centre 29	CORMEILLAIS ACS	Centre 30	FOSSES UF	Centre 31	GARGES FCM	Centre 32	ROISSY US
Cosmo Taverny 1		Fosses FU 2		Montigny FC 3		Groslay FC 1	
Marly ES 1		Beauchamp AS 2		Garges FCM 3		Marcouville City CPA 2	
Cormeillais ACS 2		Deuil-Enghien FC 2		Jouy FC 3		Herblay ES 2	
Gonesse RC 2		St Leu FC 2		Courdimanche AS 2		Roissy US 2	
Centre 33	PERSAN US	Centre 34	ST OUEN AS	Centre 35	GOUSSAINVILLE FC	Centre 36	MENUCOURT AS
Vauréal FCM 1		St Ouen AS 2		Goussainville FC 1		RC Argenteuil 2	
Roissy US 1		St Brice FC 1		AJED 1		Menucourt AS 1	
Entente SSG 5		Soisy AM FC 3		St Prix ES 2		Ezanville US 1	
Persan US 1		Soisy AM FC 1		Montigny FC 2			
Centre 37	CHAUMONTEL LUZ. AS						
Persan US 2							
Franconville FC 2							
Chaumontel-Luz. AS 1							



# DISTRICT DU VAL - D'OISE DE FOOTBALL



## CHALLENGE U11

Centre 1	ST LEU FC	Centre 2	ROISSY US	Centre 3	ECOUE.FC	Centre 4	BEAUCHAMP AS
St Leu FC 4		Roissy US 2		Franconville FC 2		Montigny FC 1	
St Leu FC 2		Persan US 3		Osny FC 2		Vauréal FCM 1	
Garges FCM 2		Villiers FC 3		Ecouen FC 4		Beauchamp AS 1	
St Brice FC 2		Villiers FC 2		Ecouen FC 1		Viarmes-Asnières OL 1	

Centre 5	EZANVILLE US	Centre 6	COSMO TAVERNY	Centre 7	GOUSSAINVILLE FC	Centre 8	SARCELLES AAS
Cergy-Pontoise FC 4		Cosmo Taverny 3		Groslay FC 2		St Ouen AS 3	
Montigny FC 3		Viarmes-Asnières OL 2		Montigny FC 2		Menucourt AS 1	
Ezanville US 1		Cergy-Pontoise FC 1		Goussainville FC 1		Sarcelles AAS 1	
Bezons USO 2		Cergy-Pontoise FC 7		Vémars St Witz FC 1		Sarcelles AAS 4	

Centre 9	MARLY ES	Centre 10	EAUBONNE CSM	Centre 11	ENTENTE SSG	Centre 12	PERSAN US
Méry-Mériel FC 1		Beaumont-Mours ENT 1		Entente SSG 1		St Ouen AS 1	
Chaumontel-Luz. AS 1		RC Argenteuil 3		Entente SSG 3		Persan US 1	
Marly ES 1		Eaubonne CSM 2		Gafepb 1		Ecouen FC 3	
Ermont ACF 2		Marcouville City CPA 2		Ermont ACF 1		Ecouen FC 2	

Centre 13	ST PRIX ES	Centre 14	PUISEUX LOUVRES FC	Centre 15	VAUREAL FCM	Centre 16	BEZONS USO
Jouy FC 3		Marly ES 2		Garges FCM 3		Bezons USO 1	
AJED 1		Puiseux-Louvres FC 1		Montmorency FC 1		Arnouville FAS 2	
Soisy AM FC 3		Soisy AM FC 2		Persan US 2		Entente SSG 2	
St Prix ES 1		St Prix ES 2		Vauréal FCM 2		Entente SSG 4	

Centre 17	ARGENTEUIL RC	Centre 18	HERBLAY ES	Centre 19	ERAGNY FC	Centre 20	MAGNY FC
Adamois OL 2		Montmagny FC 3		Vexin AS 1		Magny FC 2	
RC Argenteuil 1		Eragny FC 1		Pierrelaye FC 2		Vallée du Sausseron 1	
Soisy AM FC 1		Herblay ES 1		Eragny FC 2		Osny FC 3	
Franconville FC 3		Herblay ES 3		Pontoisienne JS 1		Courdimanche AS 2	

Centre 21	LE THILLAY ESM	Centre 22	DOMONT FC	Centre 23	MONTMAGNY FC	Centre 24	CERGY PONTOISE FC
Le Thillay ESM 1		Roissy US 1		St Leu FC 3		Cergy-Pontoise FC 2	
Pontoisienne JS 2		Domont FC 1		St Leu FC 1		Cergy-Pontoise FC 5	
Cormeillais ACS 2		Fosses FU 2		Montmagny FC 1		Parmain AC 1	
Ermont AmS 2		Bouffémont AC 1		Magny FC 1		Domont FC 2	

Centre 25	GROSLEY FC	Centre 26	ARGENTEUIL FC	Centre 27	GARGES FCM	Centre 28	DEUIL ENGHIE.FC
Grosley FC 1		Argenteuil FC 2		RC Argenteuil 2		Eaubonne CSM 1	
Frettoise ES 1		Argenteuil FC 1		Garges FCM 1		Deuil-Enghien FC 1	
Herblay ES 4		Bruyères-Bernes USM 1		Ermont AmS 1		Sarcelles AAS 3	
Herblay ES 2		Cormeillais ACS 1		Méry-Mériel FC 2		Sarcelles AAS 2	

Centre 29	ONSY FC	Centre 30	GONESSE RC	Centre 31	ADAMOIS OL	Centre 32	CHAMPAGNE SFC
Gonesse RC 2		Arnonville FAS 1		Villiers FC 4		Eragny FC 3	
Auvers-Ennery FC 1		Jouy FC 1		Villiers FC 1		Champagne SFC 1	
Montmagny FC 2		St Brice FC 3		Adamois OL 1		Neuville AS 1	
Osny FC 1		Gonesse RC 1		St Brice FC 1		Puiseux-Louvres FC 2	

Centre 33	BEAUMONT MOURS EN	Centre 34	MONTSOULT BAILLET US	Centre 35	MARCOUVILLE CITY	Centre 36	FRANCONVILLE FC
Survilliers AV 1		Ermont AmS 3		Goussainville FC 2		Menucourt AS 2	
Goussainville FC 3		Montsoult-Baillet US 1		Marcouville City CPA 1		Beauchamp AS 1	
Courdimanche AS 1		Argenteuil FC 4		Champagne SFC 2		Deuil-Enghien FC 2	
Beaumont-Mours ENT 2		Argenteuil FC 3		St Ouen AS 2		Franconville FC 1	

Centre 37	JOUY FC	Centre 38	AJED				
Jouy FC 2		Fosses FU 1					
Cosmo Taverny 2		AJED 2					
Cergy-Pontoise FC 3		Cosmo Taverny 1					
Cergy-Pontoise FC 6		Pierrelaye FC 1					



## INFORMATION IMPORTANTE

En lien avec la commission Foot Animation, le comité directeur a décidé que le District participerait aux frais des clubs pour l'achat des goûters offerts aux enfants à hauteur de 0,50€ par enfant présent sur présentation de la facture. Le montant du remboursement ne pourra cependant pas dépasser le montant de la facture d'achat.

A titre expérimental, cette décision s'appliquera cette saison uniquement pour les plateaux U6/U7.

La commission vous communique ci-dessous les conditions d'application.

- ◆ Le club visiteur doit impérativement remettre sa feuille de présence en arrivant sur le plateau au Responsable du centre
- ◆ Le club recevant collecte toutes les feuilles de présence, complète la feuille récapitulative du plateau (modèle envoyé sur la messagerie officielle des clubs) en indiquant le nombre exact de joueurs, le nombre d'équipes et de clubs présents.
- ◆ Le club recevant dépose toutes ces feuilles dans FAL au plus tard le 9<sup>ème</sup> jour qui suit le plateau Exemple : si le plateau se tient le samedi 21 septembre, le club recevant devra déposer toutes les feuilles dans FAL au plus tard le lundi 29 septembre à 16 heures (avant la tenue de la séance de la commission).
- ◆ Le club recevant doit envoyer via la messagerie officielle du club, la facture d'achat des goûters au cours de la semaine suivant le plateau. Si celle-ci concerne les achats pour plusieurs plateaux la commission ne retiendra que la partie concernant le plateau U6/U7.
- ◆ La commission établira pour chaque club la fiche de remboursement à effectuer en fonction des documents reçus à la date limite, du nombre d'enfants présents et de la facture.
- ◆ Un état sera transmis à la comptabilité pour le remboursement sur le compte club le 15/12 – le 15/03 et le 15/06
- ◆ La commission ne pourra accepter aucune dérogation
- ◆ Un premier bilan sera fait début janvier et un autre en fin de saison. Cette décision pourrait être étendue aux plateaux U8 & U9 la saison prochaine

**ATTENTION !! LE DEPÔT DES FEUILLES DANS FAL ET L'ENVOI DE LA FACTURE DANS LES DELAIS EST OBLIGATOIRE POUR OBTENIR LA PARTICIPATION FINANCIERE. TOUTES FEUILLES OU FACTURES HORS DELAIS NE POURRONT ÊTRE PRISES EN COMPTE**

## IMPORTANT - PLATEAUX U6/U7 – U8 & U9

La commission informe les clubs que les centres des plateaux jusqu'au 10 Janvier 2026, sont visibles dans FAL ou sur le site du DVOF.

Les clubs qui ne pourraient recevoir un centre sont priés d'avertir la commission au plus vite afin de pouvoir effectuer les modifications en amont.

**La commission rappelle également aux clubs, afin d'éviter des déplacements inutiles, de bien vérifier leur destinations le vendredi à 14h00 car des modifications ou annulations peuvent avoir lieu jusqu'à cette date.**



**1<sup>er</sup> APPEL FEUILLES DE PLATEAUX****ATTENTION**

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

**CRITERIUM U10**

**MONTSOULT BAILLET US 21** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 54926214 - critérium U10 série 1 Poule B vs Le THILLAY ESM 21 le 08/11/25

**DEUIL ENGHEN FC 22** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 54926215 - critérium U10 série 1 Poule B vs GAFEPB 21 le 08/11/25

**ENTENTE SSG 25** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 54926248 - critérium U10 série 1 Poule C vs BELLOY ST MARTIN ASC 21 le 08/11/25

**ARGENTEUIL FC 25** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 54926514 - critérium U10 série 2 Poule H vs GONESSE RC 22 le 08/11/25

**MONTMORENCY FC 21 & 22** : 1<sup>er</sup> appel des feuilles de match n° 54926553 & 54926582 - critérium U10 série 2 Poule I & J vs SOISY AM FC 23 & 24 le 08/11/25

**ECOUEN FC 22 & 23** : 1<sup>er</sup> appel des feuilles de match n° 54926552 & n° 54926581 - critérium U10 série 2 Poules I & J vs ST LEU FC 22 & 23 le 08/11/25

**ENTENTE SSG 22 & 23** : 1<sup>er</sup> appel des feuilles de match n° 54926670 & 54926698 - critérium U10 série 3 Poules A & B vs GOUSSAINVILLE FC 21 & 22 le 08/11/25

**BEZONS USO 21 – 22 & 23** : 1<sup>er</sup> appel des feuilles de match n° 54926669 – 54926697 & 54926726 - critérium U10 série 3 Poules A – B & C vs PERSAN US 21 – 22 & 23 le 08/11/25

**CRITERIUM U11**

**MONTSOULT BAILLET US 1** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 54931406 - critérium U11 série 1 Poule B vs Le THILLAY ESM 1 le 08/11/25

**BEAUCHAMP AS 1 & 2** : 1<sup>er</sup> appel des feuilles de match n° 54930599 & 54930646- critérium U11 série 2 Poules I & J vs DOMONT FC 1 & 2 le 08/11/25

**CRITERIUM U12**

**MAGNY FC** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 54950687 - critérium U13 série 1 Poule D à PARMAIN AC le 08/11/25

**MERY MERIEL FC 22** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 54934136 - critérium U12 série 1 poule B vs COURDIMANCHE AS 21 le 08/11/25

**BELLOY ST MARTIN ASC 21 &22** : 1<sup>er</sup> appel des feuilles de match n° 54935871 & n° 54935923- critérium U12 série 2 poules E & F vs SARCELLES AAS 22 & 23 le 08/11/25

**PONTOISENNE JS 21 & 22** : 1<sup>er</sup> appel des feuilles de match n° 54935951 & n° 54935979 - critérium U12 série 2 poules G & H vs CHAMPAGNE SFC 21 & 22 le 08/11/25



**ECOEN FC 23** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 54936034 - critérium U12 série 2 poule J vs ENTENTE SSG 24 le 08/11/25

**FOSSES UF 22** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 54936035 - critérium U12 série 2 poule J vs LE THILLAY ESM 22 le 08/11/25

**GOUSSAINVILLE FC 21** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 54934594 - critérium U12 série 3 poule A vs AJED 21 le 08/11/25

### CRITERIUM U13 AVENIR

**DEUIL ENGHIEN FC 1** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 54911450 - critérium U13 Avenir vs FRANCONVILLE FC 1 le 08/11/25

### CRITERIUM U13

**ENTENTE SSG 1 & 2** : 1<sup>er</sup> appel des feuilles de match n° 54951131 & 54851146 - critérium U13 série 3 poule A & B vs PERSAN US 1 & 2 le 08/11/25

**MERY MERIEL FC 1** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 54950632 - critérium U13 série 1 poule B vs COURDIMANCHE AS 1 le 08/11/25

**MARCOUVILLE CITY CPA 1** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 54950688 - critérium U13 série 1 poule D vs MONTMAGNY FC 1 le 08/11/25

**COSMO TAVERNY 1 & 2** : 1<sup>er</sup> appel des feuilles de match n° 54913282 & n° 54913327 - critérium U13 série 2 poules C & D vs MONTMORENCY FC 1 & 2 le 08/11/25

## 1<sup>er</sup> APPEL FEUILLES DE PLATEAUX

### ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

### PLATEAU U6/U7 du 08/11/25

**MAGNY FC** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur le site n°4 à ERAGNY FC

**PIERRELAYE FC** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur le site n°4 à ERAGNY FC

**CHAUMONTEL LUZARCHES AS** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur le site n°5 à BRUYERES BERNES USM

**PUISEUX LOUVRES FC** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur le site n°5 à BRUYERES BERNES USM

**DEUIL ENGHIEN FC** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur le site n°7 à EAUBONNE CSM

**ERMONT AMS** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur le site n°7 à EAUBONNE CSM

**EZANVILLE US** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur le site n°8 à VILLIERS FC

**MONTMORENCY FC** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur le site n°8 à VILLIERS FC





**SOISY AM FC :** 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur le site n°11 à GOUSSAINVILLE FC

**ST OUEN AS :** 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur le site n°16 à PONTOISIENNE JS

**MARCOUVILLE CITY CPA :** 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur le site n°17 à ENTENTE SSG

**FRANCONVILLE FC :** 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur le site n°18 à SARCELLES AAS

**ST OUEN AS :** 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur le site n°19 à SOISY AM FC

**GROSLAY FC :** 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur le site n°20 à ST BRICE FC

**HERBLAY ES :** 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur le site n°21 à ST LEU FC

**FRETTOISE ES :** 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur le site n°21 à ST LEU FC

**FONTENAY FC :** 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur le site n°22 à LE THILLAY ESM

**ROISSY US :** 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur le site n°22 à LE THILLAY ESM

**CHAMPAGNE SFC :** 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur le site n°22 à LE THILLAY ESM

**PERSAN US :** 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur le site n°23 à VIARMES ASNIERES OL

**ERMONT ACF :** 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur le site n°25 à BEAUCHAMP AS

## 2<sup>ème</sup> APPEL FEUILLES DE PLATEAUX

### ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

### PLATEAU U7 du 11/10/25

**HERBLAY ES :** 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur le site n°19 à ST OUEN AS

### PLATEAU U8 du 04/10/2025

**COSMO TAVERNY :** 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence de vos U8 sur le site n°8 à ERMONT AMS

## AMENDES

**PUISEUX LOUVRES FC :** Non réception de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur le site n°4 à BRUYERES BERNES USM - plateau du 04/10/25 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

**Amende : 52€**

**ERMONT AMS :** Non réception de la feuille de présence de vos U8 et feuille récapitulative de centre sur votre site n°8 à ERMONT AMS - plateau du 04/10/25 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

**Amende : 52€**





**DEUIL ENGHien FC :** Non réception de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur le site n°16 à SARCELLES AAS - plateau du 04/10/25 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission  
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances  
**Amende : 52€**

**DEUIL ENGHien FC :** Non réception de la feuille de présence de vos joueurs U9 sur le site n°7 à VILLIERS FC - plateau du 04/10/25 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission  
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances  
**Amende : 52€**

**PUISEUX LOUVRES FC :** Non réception de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur le site n°13 à MARLY ES plateau du 11/10/25 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission  
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances  
**Amende : 52€**

**COSMO TAVERNY 22 & 23 :** Non réception des feuilles de matchs n° 54935807 & 54935835 – critérium U12 série 2 poules C & D vs CERGY PONTOISE FC 26 & 27 du 04/10/25 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission  
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances  
**Amende : 52€ x 2 = 104€**

**SARCELLES AAS 3 & 4 :** Non réception des feuilles de matchs n° 54913279 & 54913324 – critérium U13 série 2 poules C & D vs BEAUCHAMP AS 1 & 2 du 11/10/25 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission  
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances  
**Amende : 52€ x 2 = 104€**

**GOUSSAINVILLE FC 1 :** Non réception de la feuille de match n° 54987685 – critérium U13 série 1 poule E vs AJED 1 du 11/10/25 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission  
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances  
**Amende : 52€**

**DEUIL ENGHien FC :** 2<sup>ème</sup> forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 3 sur critérium U13 vs CERGY PONTOISE FC 4 le 08/11/25  
**Amende : 25€**

**SARCELLES AAS :** 1<sup>er</sup> forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 4 sur match n° 54513330 - rencontre de critérium U13 série 2 poule D à PUISEUX LOUVRES FC le 08/11/25  
**Amende : 15€**

**AUVERS ENNERY FC :** 2<sup>ème</sup> forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 1 sur rencontre de critérium U12 série 1 poule A à CHAUMONTEL LUZARCHES AS le 08/11/25.  
**Amende : 25€**

**BONNEUIL ASC :** Forfait général de votre équipe 1 sur critérium U11 – Série 1 poule C suite 3<sup>ème</sup> forfait  
**Amende : 30€**

**BONNEUIL ASC :** Forfait général de votre équipe 1 sur critérium U13 – Série 1 poule E suite 3<sup>ème</sup> forfait  
**Amende : 30€**

**ARGENTEUIL RC :** 1<sup>er</sup> forfait non avisé sur matchs n° 54913191 & 54913236 - critérium U13 Série 2 poules A & B vs VEXIN AS le 11/10/25  
**Amende : 15€ x 2 = 30€**

**MONTMORENCY FC :** 1<sup>er</sup> forfait non avisé de votre équipe 1 sur match n° 54931466 - rencontre de critérium U11 série 1 poule C à VALLEE DU SAUSSERON le 08/11/25  
**Amende : 15€**



**DOMONT FC :** 1<sup>er</sup> forfait non avisé de vos équipes 1 & 2 sur matchs n° 54930599 & n° 54930646 - rencontre de critérium U11 série 2 poules I & J à BEAUCHAMP AS le 08/11/25  
**Amende : 15€ x 2 = 30€**

## APPEL A CANDIDATURE

La commission est à la recherche de clubs qui souhaiteraient recevoir les différentes manifestations départementales suivantes :

Festival Foot U13 Samedi 28 Mars 2026

Challenge U10 & U11 Samedi 30 Mai 2026

Coupe du Comité U12 Vendredi 8 Mai 2026

JND Samedi 13 Juin 2026 (toute la journée) et  
Dimanche 14 Juin 2026 (la matinée)

PROCHAINE REUNION LUNDI 17 NOVEMBRE 2025





## STATUTS ET RÈGLEMENTS NON UTILISATION DE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

RÉUNION DU 10 NOVEMBRE 2025 - 14h00

### INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

**La fiche anomalie FMI est obligatoire pour la prise en compte du dossier et dans les 48h après la rencontre. La fiche se trouve sur le site du district dans l'onglet documents puis FMI.**

### RAPPEL DU R.S. DU D.V.O.F. SAISON 2025 - 2026

#### 44.4 -

##### **Non utilisation de la Feuille de match Informatisée (FMI)**

Au cours de la saison, l'équipe considérée (par la Commission Départementale compétente) comme responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation : amende fixée dans *l'Annexe Financière du DVOF*.
- Pour toutes les non-utilisations suivantes, match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

## CHAMPIONNAT

U14 D2 / Unique / Poule B

Journée du 08 NOVEMBRE 2025

Entente Ssg 22	Osny F.C. 21	Entente Ssg 22 <b>responsable</b>
----------------	--------------	-----------------------------------

Entente Ssg 22: **AVERTISSEMENT**

Motif : Manque fiche anomalie FMI.



## U14 D4 / Unique / Poule A

Journée du 08 NOVEMBRE 2025

St Brice F.C. 24	Ecouen Fc 23	St Brice F.C. 24 <b>responsable</b>
------------------	--------------	-------------------------------------

St Brice F.C. 24: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

## U14 D5 / Unique / Poule D

Journée du 08 NOVEMBRE 2025

Montsoult Baillet Us 21	Argenteuil Fc 23	Montsoult Baillet Us 21 <b>responsable</b>
-------------------------	------------------	--

Montsoult Baillet Us 21: **AVERTISSEMENT**

Motif : Manque fiche anomalie FMI.

## U14 D5 / Unique / Poule B

Journée du 08 NOVEMBRE 2025

Montmorency Fc 22	Montmagny Fc 23	Montmorency Fc 22 <b>responsable</b>
-------------------	-----------------	--------------------------------------

Montmorency Fc 22: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.



# COMITÉ D'APPEL CHARGÉ DES AFFAIRES COURANTES

## Réunion du Mardi 28 octobre 2025

**Ermont AFCL # FC Montmorency**

**Anciens D3 du 14/09/2025**

Appel du Club Académie Ermont de la décision de la Commission Statuts et Règlements du 15/09/2025 ayant décidé que la demande d'évocation du club appelant était irrecevable car insuffisamment motivée, le motif de non-qualification du joueur n'étant pas précisé.

**Présidente :** Mme. ESCROIGNARD

**Présents :** Mme. CHAKRI, M. EL FAKRI, M. MOREIRA, M. RENAI

**Assistent :** M. BARRAU, M. KONT

Le Comité,  
Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,  
Statuant en appel

Constate que la procédure est respectée,  
Qu'il a été précisé que chaque personne a le droit de faire des déclarations, de répondre aux questions ou de se taire lors de cette audition.  
Précise que la décision a été délibérée hors la présence des personnes auditionnées

### Pour Ermont AFCL

- Président(e) ou son représentant : Excusé
- Le responsable de l'équipe : M. Bourgeois

### Pour FC Montmorency

- Président(e) ou son représentant : Excusé
- Le responsable de l'équipe : M. Aslan Y,
- Le dirigeant : M. Aslan E,

### Considérant que,

- Le responsable de l'équipe de l'Académie Ermont affirme qu'au moins un joueur de l'équipe de Montmorency n'était pas qualifié au moment du coup d'envoi du match, sans toutefois être en mesure de préciser de manière claire l'identité du/des joueurs en question(s).
- Le responsable de l'équipe de l'Académie Ermont explique pendant la séance qu'aucune réserve d'avant-match n'a été posée. Ce n'est que le lendemain du match qu'une demande d'évocation a été formulée à l'initiative du club, motivée par un membre qui n'était pas inscrit sur la FMI et qui n'était pas présent lors du match.
- Considérant que le club de Montmorency fait valoir qu'en l'absence de réserve préalable, et en l'absence d'identification nominative du ou des joueurs concernés, la démarche du club de l'Académie Ermont ne peut être considérée comme une évocation recevable.
- Considérant que le responsable de l'équipe de l'Académie Ermont, ne disposant que d'informations partielles sur la procédure engagée par son club, a indiqué lors de la séance avoir eu connaissance de l'envoi de deux courriels, datés respectivement du 14 septembre 2025 et du 22 septembre 2025, l'un présenté comme une évocation et l'autre comme une réclamation ;



- Considérant toutefois qu'après vérification des échanges électroniques, les membres de la CACAC constatent que les deux courriels adressés par le club de l'Académie Ermont portaient la mention explicite d'évocation, et qu'aucune réclamation n'a été transmise par le club dans les délais et les formes prévus par les règlements en vigueur.
- Considérant que les membres du Comité d'Appel relèvent en effet un problème de forme dans la demande initiale du club de l'Académie Ermont, celle-ci ayant été présentée comme une évocation alors qu'elle devait être définie comme une réclamation. De plus, la non-qualification de joueurs doit être nominative pour que la réclamation soit recevable, ce qui n'est pas le cas en l'espèce.
- Par ces motifs et après en avoir délibéré

- **Décisions :**

Décision Confirme la décision de la Commission de 1<sup>ère</sup> Instance.  
Impute les frais d'appel de 64€ au club d'Académie Ermont

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité Régional d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de fond prévues par l'article 31 du RSG de la LPIFF, et dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la date de première présentation de la notification de la décision contestée.

Président de séance

Mme. ESCROIGNARD

Secrétaire de séance

M. KONT



## Cormeillais ACS # ESSG

### Critérium +45ans du 21/09/2025

Appel du Club de Cormeillais ACS de la décision de la Commission Organisation des compétitions du 07/10/2025 ayant décidé de donner match perdu par pénalité aux 2 équipes au motif de l'article 40.1 du RS

Présidente : Mme. ESCROIGNARD

Présents : Mme. CHAKRI, M. EL FAKRI, M. MOREIRA, M. RENAI

Assistent : M. BARRAU, M. KONT

Le Comité,

Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,

Statuant en appel ET EN DERNIER RESSORT

Constate que la procédure est respectée,

Qu'il a été précisé que chaque personne a le droit de faire des déclarations, de répondre aux questions ou de se taire lors de cette audition.

Précise que la décision a été délibérée hors la présence des personnes auditionnées

#### Pour Cormeillais ACS

- Le capitaine et joueur de l'équipe : M. Gabriel
- Joueur de l'équipe : M. Delmomenede

#### Pour ESSG

- Président(e) ou son représentant : Excusé
- Le responsable de l'équipe : M. Dahani

#### Le Représentant de la Commission de Première instance :

- M. PODAN-MAVOUNCY

#### Considérant que,

- Le match opposant le Cormeillais ACS et l'Entente Sannois Saint-Gratien (ci-après « ESSG ») en date du 21/09/2025 n'a pas eu lieu, d'un commun accord.
- L'ESSG, représentée par le responsable de l'équipe, affirme en séance que le match ne s'est pas déroulé, car l'équipe ne disposant qu'au maximum de huit joueurs et ne pouvant, de ce fait, disputer la rencontre,
- Le responsable de l'équipe de l'ESSG a déclaré, lors de la séance, que le club avait reçu un courriel confirmant le report du match, avant de revenir sur ses propos en affirmant que ce report figurait en réalité au Journal Officiel. Que, face aux interrogations des membres de la CACAC, le responsable a finalement reconnu qu'aucune de ces informations n'était fondée ni exacte.
- Une FMI a été réalisée et signée par les deux équipes et l'arbitre bénévole du match :
  - Que cette FMI présentait, d'une part, l'équipe du Cormeillais ACS avec 15 (quinze) joueurs inscrits,
  - D'autre part, l'équipe de l'ESSG avec 10 (dix) joueurs inscrits.
- L'article 159.1 des Règlements Généraux de la FFF prévoit que « Un match de football à 11 ne peut non seulement débuter, mais également se dérouler si un minimum de huit joueurs n'y participe pas ».
- Considérant qu'en l'espèce, la FMI réalisée par les deux clubs indiquait une présence de 15 (quinze) joueurs pour le Cormeillais ACS et de 10 (dix) joueurs pour l'ESSG.
- Considérant qu'il existe, dès lors, un décalage entre les informations portées sur la FMI et les déclarations du représentant de l'ESSG, lequel affirme que son équipe ne comptait que 8 (huit) joueurs ; Considérant que ce seul constat permet au Comité d'appel de remettre en cause la véracité des éléments et qu'il s'agit d'une feuille de match de complaisance,



- Considérant que, durant la séance, le joueur du Cormeillais ACS a reconnu d'une part que le terrain était praticable et, d'autre part, que le motif retenu sur la FMI « terrain impraticable » constituait une feuille de match de complaisance.
- Considérant que, durant la séance, le joueur du Cormeillais a insisté sur la bonne foi de son équipe pour jouer à une date ultérieure, dans des conditions équitables.
- Considérant qu'en l'espèce, ce principe de bonne foi invoqué ne peut être retenu dans la mesure où les deux parties ont affirmé qu'une date ultérieure avait également été convenue, sans validation de la Commission compétente du District du Val-d'Oise de football.
- Considérant qu'à la demande du public visé, le championnat critérium +45 ans est soumis aux Règlements et Statuts du DVOF, en raison d'un classement et d'un système de promotion et de rétrogradation.
- Considérant qu'en ce sens, les équipes tierces de la poule pouvant se sentir lésées par cette situation n'ont pas à subir un quelconque préjudice d'une situation dérogeant aux Règlements précités ci-dessus.
- Considérant que le motif de bonne foi ne peut être retenu par les membres de la CACAC, en raison d'une FMI de complaisance.
- Que ce motif, conformément à l'article 43.3 des Règlements et Statuts du District du Val-d'Oise de Football, constitue une feuille de match de complaisance et emporte les sanctions suivantes :
  - a) Match perdu par pénalité aux deux équipes et amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF.
  - b) En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition

#### Décisions :

Décision : Confirme la décision de la Commission de 1<sup>ère</sup> Instance, par substitution de motifs visés à l'article Art 43.3 du Règlement Sportif

Dit Feuille de Match de complaisance

Amende :

Cormeillais ACS : 300€

ESSG : 300€

Impute les frais d'appel de 64€ au club de Cormeillais ACS

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai de 1 (un) mois à compter de la présente notification dans le respect des dispositions de l'article L141-4 et R141-5 et suivants du Code du Sport (préalable obligatoire de conciliation auprès du Comité National Olympique et Sportif Français dans le délai de 15 jours).

Président de séance

Mme. ESCROIGNARD

Secrétaire de séance

M. KONT



## JS Pontoisienne # Champagne SFC

### Séniors D2/B du 03/10/2025

Appel du Club de la JSP de la décision de la Commission Organisation des compétitions du 07/10/2025 ayant décidé de donner match perdu par pénalité à la JSP au motif du terrain impraticable

**Présidente :** Mme. ESCROIGNARD

**Présents :** Mme. CHAKRI, M. EL FAKRI, M. GARCIA DANTAS, M. MOREIRA, M. RENAI

**Assistent :** M. BARRAU, M. KONT

Le Comité,

Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,

Statuant en appel

Constate que la procédure est respectée,

Qu'il a été précisé que chaque personne a le droit de faire des déclarations, de répondre aux questions ou de se taire lors de cette audition.

Précise que la décision a été délibérée hors la présence des personnes auditionnées

#### Pour JS Pontoisienne

- Président(e) ou son représentant : Absent, Non excusé
- Le responsable de l'équipe : Absent, Non excusé

#### Pour Champagne SFC

- Président(e) ou son représentant : M. JONCQUOIS
- La responsable de l'équipe : Mme. DUCROS

#### Pour le Corps arbitral

- Arbitre officiel du match : M. AHMED

#### Considérant que,

- Le match initialement prévu le dimanche 5 octobre 2025 à 17H00 entre la JS Pontoisienne (ci-après « JSP ») et le Champagne SFC ne s'est pas déroulé.
- L'arbitre officiel du match explique pendant la séance, qu'il n'a eu aucune difficulté à pénétrer dans le complexe sportif. Le gardien du complexe lui a affirmé que seul le gymnase était fermé.
- Le dirigeant de l'équipe de la JSP s'est présenté seul à l'arbitre pour lui montrer le courriel officiel de la mairie de Pontoise. L'arbitre a dans le même temps aperçu l'équipe de Champagne dans les vestiaires.
- L'arbitre a estimé que le match ne peut se tenir car il y a des directives municipales, ne pouvant faire l'objet de contestation. En ce sens, l'arbitre quitte le complexe à 16 heures 30, en apercevant des enfants ne pouvant être identifiés comme des licenciés de la JSP, jouer sur le terrain.
- Le club de Champagne a reçu des mails le vendredi 3 octobre 2025 à 20H03, 20h09 et 20H27, émanant d'une part du service Compétitions du District du Val d'Oise de football, d'une demande de modification du match saisit par la JSP au 26/10/2025. Et d'autre part, de la JSP, demandant l'acceptation du report du match à la date indiquée sur Footclubs, suivi d'une copie du mail de la mairie de Pontoise et d'un message informant la fermeture des vestiaires.
- Considérant que, la JSP a eu connaissance du courriel de la mairie le lundi 29 septembre 2025 à 15H27.
- Considérant que, la JSP a transmis cette information à Champagne SFC, le vendredi 3 octobre 2025 à 20H07.



- Considérant que, le club de la JSP est tenu à une obligation d'information (des officiels, du club adverse et du district) dès lors qu'il possède une information pouvant influencer le déroulement ou non de la rencontre.
- Conformément à l'article 20.6.4 du Règlement Sportif, la JSP a correctement appliqué le texte visé.
- La JSP aurait pu informer en amont, d'une part le district du Val-d'Oise de football et, d'autre part, le club de Champagne SFC, dès lors qu'elle disposait de l'attestation dès le lundi 29 septembre 2025.
- Considérant que, le Champagne SFC (dirigeants et joueurs) se sont déplacés au stade malgré la connaissance de l'interdiction municipale.
- Considérant que, le dirigeant de la JSP s'est déplacé au stade pour prévenir l'ensemble des acteurs, de l'interdiction municipale.

**Décisions :**

Décision : Infirme la décision de la Commission de 1<sup>ère</sup> Instance.

Dit match à jouer

Transmet la décision à la Commission Organisation des compétitions

Impute les frais d'appel de 64€ au club de la JS Pontoisienne

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité Régional d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de fond prévues par l'article 31 du RSG de la LPIFF, et dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la date de première présentation de la notification de la décision contestée.

Président de séance

Mme. ESCROIGNARD

Secrétaire de séance

M. KONT



## COMITÉ DE DIRECTION DU DVOF

**Procès-verbal du 10 octobre 2025**

Réunion au siège du DVOF

Sous la Présidence de Idriss Traore



**Présents :** Mmes BASTOS – CHAKRI – ESCROIGNARD - FLOIRAC  
MM. BARBERON – DIAZ - EL FAKRI - GARCIA DANTAS – MACINA - METTAOUI - MOREIRA - NDIAYE -  
NGUYEN - TRAORE - YABAS

**Assiste :** M. BARRAU (Directeur Administratif) - LEMOINE

**Excusés :** MM KONTE – GUILLEMET - RENAI

Début 19h30

❖ **Approbation PV Comité de Direction du 12/09/2025**

Approuvé à l'unanimité

❖ **Point Technique**

- Cion Tech #1 30/08/2025 à Baillet-en-France



- **Mouvements**
  - Nouveau nommé :
    - Madny Fofana
  - Arrêts :
    - Anthony Neuville
    - Claude Ribeiro
    - Nicolas Goris
    - Hichem Tabet
    - Matthieu Mourrain
  - Demande d'entrée :
    - Laurent Chartier (entretien le 07/10 avec Alain Lemoine, Lucas et Yves)
      - Avis : absence au rdv
  - Equipements 25/26 à commander :
    - 1 doudoune sans manche
    - 1 planche coaching
    - Mise à niveau des nouveaux commissaires techniques (survêtement + t-shirt)

➤ **Foot Animation**

- **Modélisation des pratique/expérimentation DTN :**
  - Objectifs et échéanciers : voir PJ
  - Dans le cadre des expérimentations programmées par le GT modélisation des pratiques de la DTN, nous allons expérimentés le format tournoi 5c5 en fin de cycle pour les U11 et U13 G et F.
  - Expérimentation #1 le mercredi 15 octobre à St Prix : organisation en cours
- **Réunion rentrée du foot animation du 11/09/25** à Athletica : distribution outils Rentrée du Foot FFF (livrets U7, U9 et U11) – 70% de taux de présence
- **Offre 2025/2026 :**
  - U6-U7 = foot à 4 / plateaux à 10 équipes / 12 dates dont JND en alternance avec U8/U9
  - U8 = foot à 5 / plateaux à 10 équipes / 12 dates en alternance avec U7
  - U9 = foot à 5 / plateaux à 10 équipes / 12 dates en alternance avec U7
  - U10
  - U11 G&F } = foot à 8 / départemental et Avenir / critérium en 2 phases + coupe ou Challenge / 15 à 23 dates annuelles
  - U12
  - U13 G&F }
- Evaluation nationale de l'offre U6/U7 « plateau idéal » : oct-nov et mars-avril
- Devant la difficulté des clubs à programmer l'ensemble des catégories le samedi, la commission Foot Animation proposera une modification pour la phase 2
- **Point licencié(e)s : date à date**

	06/10/24	06/10/25	Ecart
Libre / U13 - U12	4175	4376	+201
Libre / Football d'animation	9565	10163	+598
Libre / U13 F - U12 F	458	473	+15
Libre / Football d'animation F	445	451	-6



- **Engagements FA :**

	U6/U7	U8/U9	U10/U11	U12/U13
2025/2026	251	407	307	258
2024/2025	270	445	300	244
Ecart	-19 ↘	-38 ↘	+7 ↗	+12 ↗



- **11<sup>e</sup> Rentrée du foot féminin** – Dimanche 5 octobre à Goussainville :
  - Merci au club et à la municipalité de Goussainville pour leur collaboration
  - Participation correcte des clubs et en augmentation par rapport à N-1.
  - Bilan participation : (voir ci-après)

PREVISION EFFECTIFS CLUBS FEMININ				EFFECTIFS PRESENTS CLUBS FEMININ			
	U6-U7	U8-U9	U10-U11		U6-U7	U8-U9	U10-U11
1 ARGENTEUILLAISE ENTENTE	2	4	8		0	3	7
2 ADAMOIS OL	0	1	1		0	0	0
3 AUVERS ENNERY FC	0	0	0		0	0	0
4 BEAUMONT MOURS ENT	1	5	8		1	5	9
5 BELLOY ST MARTIN ASC	1	4	8		0	0	0
6 BOUFFEMONTACF	0	1	4		0	0	7
7 BRUYERES BERNES USM	1	8	5		0	0	0
8 CERGY PONTOISE FC	0	5	24		1	3	16
9 CHAUMONTEL LUZARCHES F	0	0	0		0	0	0
10 CORMEILLAIIS ASC	1	2	0		0	0	0
11 COURDIMANCHE AS	2	1	4		0	0	0
12 DEUIL ENGHEN FC	0	0	12		0	0	9
13 DEUIL ENGHEN JEUNESSE	6	0	10		1	4	8
14 ECOUEN FC	1	1	4		0	0	0
15 ERAGNY AS FC	0	0	2		0	0	0
16 ERMONT AS	1	6	18		0	0	0
17 ESSG-SOISY ENT	1 + 1	1 + 3	3 + 9		0	0	0
18 FOSSES FU	2	5	6		0	0	0
19 FRANCONVILLE FC	0	6	10		0	6	6
20 FRETTOISE ES	0	1	1		0	0	0
21 GAFEPB	0	0	0		0	0	0
22 GARGES FCM	0	2	3		0	0	0
23 GONESSE RC	0	3	7		1	0	4
24 GOUSSAINVILLE FC	1	5	12		0	0	4
25 HERBLAY ES	2	3	10		0	0	3
26 JOUY LE MOUTIER FC	1	1	6		0	0	0
27 MAGNY EN VEXIN FC	0	0	5		0	0	0
28 MERY MERIEL FC	2	1	16		0	0	0
29 MONTMAGNY FC	0	1	1		0	0	0
30 MONTMORENCY FC 1	0	2	10		0	0	0
31 PERSAN US 03	2	3	4		2	2	4
32 PIERRELAYE FC	1	1	0		0	0	0
33 ST BRICE FC	0	0	4		0	0	5
34 SARCELLES AAS	0	0	10		0	0	12
35 ST OUEN L'AUMONE AS	0	0	7		0	0	5
36 ST PRIX ES	2	0	8		0	0	1
37 TAVERNY COSMO	2	6	8		0	4	5
38 VIARMES ASNieres OL	1	1	0		0	0	0
<b>Inscription 05/10/2025</b>		<b>18</b>	<b>32</b>	<b>113</b>	<b>Présence</b>	<b>6</b>	<b>27</b>
		<b>163</b>				<b>138</b>	

POTENTIEL LICENCES FEMININ      32      79      236

EN VERT DECLARATION DE PRESENCES

EN ROSE CLUBS DECLARE ABSENTS

EN VIOLET LES PRESENCES

➤ Formation



## FORMATIONS INITIALES

Territoire	Objet	Date Début	Date Fin	Inscription ouverte	Localité
95	CFI U6-U9	26/09/2025	17/10/2025		Sannois
95	CFI U6-U9 (Mineurs)	24/10/2025	20/12/2025	✓	St Prix
95	CFI U6-U9	17/11/2025	15/12/2025	✓	Goussainville
95	CFI U6-U9	09/02/2026	16/03/2026		Lieu à déterminer
95	CFI U6-U9	30/03/2026	11/05/2026		Lieu à déterminer
95	CFI U10-U13	15/09/2025	06/10/2025		St Prix
95	CFI U10-U13	20/10/2025	03/01/2026	✓	L'Isle-Adam
95	CFI U10-U13	12/01/2026	02/02/2026		Goussainville
95	CFI U10-U13 (Mineurs)	23/02/2026	20/04/2026	✓	St Prix
95	CFI U10-U13	23/03/2026	13/04/2026		Lieu à déterminer
95	CFI U14-U19	29/09/2025	03/11/2025		Herblay
95	CFI U14-U19	01/12/2025	05/01/2026	✓	Lieu à déterminer
95	CFI U14-U19	02/03/2026	27/04/2026		L'Isle-Adam
95	CFI U14-U19	18/05/2026	08/06/2026		Lieu à déterminer
95	CFI Seniors	26/01/2026	09/03/2026	✓	Cergy
95	CFI Futsal U13-U15	17/11/2025	15/12/2025	✓	Villiers-le-Bel
95	CFI Futsal U13-U15	23/01/2025	20/02/2026		Lieu à déterminer
95	CFI GDB	05/01/2026	06/01/2026	✓	Lieu à déterminer
95	Certification CFF 1-2-3	14/11/2025	14/11/2025		
95	Certification CFF 1-2-3	Non positionné	Non positionné		
95	Journée complémentaire DF Coach Jeunes	08/12/2025	08/12/2025	✓	District du Val-d'Oise de Football
95	Journée complémentaire DF Coach Jeunes	09/04/2026	09/04/2026		District du Val-d'Oise de Football
95	Journée complémentaire DF Coach Séniors	19/01/2026	19/01/2026	✓	District du Val-d'Oise de Football

▪ CFI (DVOF) : période sept-oct

	Nb Sessions	Nb d'inscrit	Présent J1	Taux de présence J1	Présent J2	Taux de présence J2	Nb attestés
CFI U6-U9 26-09-25 - 17/09/25	1	18	16	88%			
CFI U10-U13 15/09/25 - 06/10/25	1	16	13	81%	12	92%	
CFI U14-U19 29/09/25 - 03/11/25	1	20	15	75%		0%	
CFI Seniors 22/09/25 - 13/10/25	1	6	Annulé	Annulé	Annulé	Annulé	

▪ CFI (DVOF) : projection inscriptions

	Nb réservation	Présent J1	Taux de présence J1	Présent J2	Taux de présence J2	Nb attestés
CFI U6-U9 17/11/25 – 15/12/25	12					
CFI U10-U13 20-10-25 / 03/01/25	20					
CFI U10-U13 mineurs 23-02-26 / 20/04/26	4					
CFI U14-U19 01-12-25 / 05/01/26	10					
CFI Séniors 26-01-26 / 09/03/26	15					
CFF1 14/11/25	1					
CFF2 14/11/25						
CFF3 14/11/25	2					
DF JEUNES 08/12/25	8					
DF SENIORS 19/01/26	1					

▪ Attestations Fédérales : projection saison 2025/2026

- AF Futnet : 1 session
- AF pratiques féminines : 1 session
- AF Foot en marchant : 1 session
- AF Accompagnateur équipe : 1 session

▪ TFP 25/26 (LPIFF) : val-d'oisiens en formation

BMF			
STAGIAIRES		TUTEURS	
Nom	Prénom	Nom	Prénom
ABOUDOU ABDULBAR KAS	Madjid	CHACON	Dorian
COUTARD	Jeremy	PETIN	Maxime
DESBONNES	Kevin	DIOP	Mohamed
MAUX	Cédric	VIDAL	Jonathan
SYLLA	Mamadou	COELHO	Ludovic
TOURE	Harimakan	MBEU	Patrick
CONTRAT D'APPRENTISSAGE			
MOURGEOTTE	Alonzo	-	-
MIGNET	Théo	-	-
TANDIANG	Mamedy	MACEIRA	Adrien
AKLI	Wahib	SAMB	Ali

BEF			
STATGAIRES		TUTEURS	
COULIBALY	Ibrahim	BROSSARD	Benjamin
DIOCOU GOMIS	Bernard	ROCHA	Manuel
HOY	Lucie	TAHAR	Mbarek
CONTRAT D'APPRENTISSAGE			
DRIDI	Khaltoum	ABBOUD	Slimane

- **Diplômes Fédéraux (LPIFF) :**
  - Période d'inscription en cours pour DF Responsable EDF/Coach Jeunes/Coach Seniors

- **Souhait de lancer la 3e promotion Educ'actrice 2026/2028**
  - **Demande d'accord pour construction du budget prévisionnel**
  - **Calendrier prévisionnel :**
    - Oct-Nov : Recensement des profils via les clubs
    - Nov-Dec : traitement des dossiers d'inscription
    - Janvier 2026 : lancement de la 3<sup>e</sup> promotion

**Rappel des objectifs :**

- Développer la féminisation de l'encadrement technique dans les clubs
- Accompagnement individuel
- Montée en compétences à travers les formations initiales (AF, CFI) et continues (5 à 6 rendez-vous sur des temps terrain, salle, sorties d'études)
- Invitation à encadrer les actions départementales pour monter en compétence et enrichir leur expérience (détectives, rentrée féminines, ...) : renforcer la féminisation de l'encadrement féminin
- Aide vers la professionnalisation (TFP, employabilité)
- Renforcer l'engagement associatif (commission technique)

➤ **Futsal**

- **Sélection Seniors F** : séance/détection le 26/11/26, gymnase de la Plaine à Cergy
- **1<sup>er</sup> Tour U15/U17** : mercredi 22 octobre au gymnase de la Plaine à Cergy
- **Interdistrict U15/17** : 17/12/25 Paris La Halle Carpentier
- **Staff:** Thomas Chamayou, Lucas Tranchandon
- **Formation** : CFI FUTSAL session 1 : J1-17/11/25 / J2-15/12/2025 à Villiers le Bel

➤ **PPF (Sarafoulé Mandy)**

*Programme à venir*

**Mercredi 08 octobre 2025 :**

- **U15 G** : 2<sup>ème</sup> tour à Eragny – 71 Joueurs prévus.
- **U15 F** : 2<sup>ème</sup> tour à Eragny – 30 Joueuses prévus.

**Lundi 20 octobre 2025 :**

- **U14 F** : 2<sup>ème</sup> tour à Eragny – 33 Joueuses prévus.

**Mardi 21 octobre 2025 :**

- **U15 G** : Opposition interne à Eragny – 35 Joueurs prévus
- **U15 F** : Match amical Vs District de Seine Saint Denis à Eragny

**Mercredi 22 octobre 2025 :**

- **U13 G** : 2<sup>ème</sup> tour à Eragny – 16 équipes de 10 joueurs prévus (Matin + Après-midi)

**Jeudi 23 octobre 2025 :**

- **U13 G** : 2<sup>ème</sup> tour à Eragny – 8 équipes de 10 joueurs prévus (Après-midi)

**Vendredi 24 octobre 2025 :**

- **U14F** : Match amical Vs District de Seine Saint Denis à Eragny

**Mardi 28 octobre 2025 :**

- **U14F** : Interdistrict à Morfondé – 16 Joueuses

**Mercredi 29 octobre 2025 :**

- **U14G** : 2<sup>ème</sup> tour à Eragny – 55 Joueurs

**Jeudi 30 octobre 2025 :**

- **U15G** : Interdistrict à Morfondé – 16 Joueurs

**Vendredi 31 octobre 2025 :**

- **U15F** : Interdistrict à Morfondé – 16 Joueuses

▪ **Chefs de délégations : sont désignés en Comité :**

	<b>Chef de délégation</b>
U14F	Isabelle Escroignard
U14G	Hicham El Fakri
U15F	Isabelle Escroignard
U15G	Claude Macina
U16G	<i>En attente</i>

## ➤ STRUCTURATION DES CLUBS

- **Labels promotion 2025-2028 :**
  - Attente de livraison des dotations pour définir un calendrier de remise avec les clubs récipiendaires

### LABELS FEDERAUX CREDIT AGRICOLE LISTE DES CLUBS LABELLISES 2025 - 2028

Numéro du club	Nom du club	Nom du label	Niveau du label
551390	ERMONT AM.S.	Label Jeunes FFF Crédit Agricole	Elite
500611	BEAUCHAMP A.S.	Label Jeunes FFF Crédit Agricole	Espoir
580487	FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	Label Jeunes FFF Crédit Agricole	Espoir
500575	CORMEILLAIS A.C.S	Label Jeunes FFF Crédit Agricole	Excellence
507986	ST PRIX E.S.	Label Jeunes FFF Crédit Agricole	Excellence
509431	SOSY ANDILLY MARGENCY F.C.	Label Jeunes FFF Crédit Agricole	Excellence
509431	SOSY ANDILLY MARGENCY F.C.	Label Jeunes FFF Crédit Agricole Féminines	Argent
527269	ST BRICE F.C.	Label Jeunes FFF Crédit Agricole Féminines	Argent
580487	FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	Label Jeunes FFF Crédit Agricole Féminines	Bronze
581840	ENT. BEAUMONT MOURS	Label Jeunes FFF Crédit Agricole Féminines	Bronze
551390	ERMONT A.M.S.	Label Jeunes FFF Crédit Agricole Féminines	Or

- **Labels promotion 2026-2029 :**
  - Date limite dépôt de candidatures : 15/12/2025
  - Date limite retour des listes : 11/05/2026
  - Commission régionale labellisation : 19/05/2026
- **Evolution de l'accompagnement des clubs : projet club/label Fédéral (FFF/LFA)**
  - **Rappel Informations pour les Ligues et Districts volontaires :** en parallèle du travail très complet organisée avec les Districts pilotes, les Ligues et tous les districts volontaires vont tester l'outil par un petit panel de clubs de leur territoire :
    - **4 clubs par Districts volontaires (aux profils variés) \***
    - 8 clubs par Ligues volontaires (avec des profils spécifiques : Clubs nationaux, clubs futsal par exemple)
    - Tous ces clubs auront pour mission de tester l'outil dédié au Projet Club et faire leur retour d'expérience. De même pour le district dans le côté « instance » de l'outil.
    - Calendrier de mise en place :
      - ⇒ \* identifier les 4 clubs du territoire **avant le 15 octobre 2025** :
      - ⇒ \* **Proposition des 4 clubs par l'ETD :**
        1. Entente Sannois St Gratien
        2. FC Mery-Mériel
        3. US Ezanville Ecouen
        4. Attainville Futsal C.
      - ⇒ Réunion dédiée aux Territoires Volontaires qui se déroulera **le mardi 4 novembre 2025 de 17h00 à 17h45** – Le lien de connexion sera envoyé à tous les contacts identifiés dans les territoires volontaires.

## ➤ NOUVELLES PRATIQUES & LOISIR

- **Foot en Marchant :**
  - Challenge et évènements d'initiation (calendrier à définir)
- **Futnet**

- **Championnat Futnet :**
    - Objectif : phase d'accession D2 Futnet
    - Compétition en triple (règlements FFF)
    - Calendrier :
      - ⇒ Phase départementale avant le 9 mars 2026
      - ⇒ 1 qualifié par district pour la phase régionale du 28 mars 2026
      - ⇒ 1 qualifié par ligue pour les Play-off d'accession en D2 Futnet du 6 juin 2026
  - **Critérium Régional Futnet (pilotage LPIFF)**
    - Objectif : Proposer une offre régionale attractive, souple, spécifique ou complémentaire
    - Compétition en formule combinée : 1v1/2v2/3v3 (règlements LPIFF)
    - Calendrier :
      - ⇒ 8 dates soit 1 date par district
      - ⇒ J1 = 15/11/2025 à Emerainville (77)
      - ⇒ J2 = 20/12/2025
      - ⇒ J3 = 17/01/2026\*
      - ⇒ J4 = 31/01/2026\*
      - ⇒ J5 = 21/02/2026\*
      - ⇒ J6 = 14/03/2026
      - ⇒ J7 = 18/04/2026
      - ⇒ J8 = 23/05/2026
- \* souhait d'accueil (lieu à fixer) : ***Transmettre la date 95 avant le 03/11/2025***
- **Prêt de matériel** aux clubs tout au long de la saison (via le formulaire de demande sur le site du DVOF)
  - **Opérations découverte et initiation** (calendrier à définir)
    - **E-coupe FFF** : organisation de la phase départementale online et finale en présentiel

## ➤ FOOTBALL FEMININ

- **Propositions de la Commission Féminines ; document remis en séance et présentation par Ludivine Floriac.**

La commission propose pour n+1 de modifier des règlements des épreuves Challenge U11F – Festival U13F – Inscription en Avenir à savoir valider les inscriptions mi-septembre par le comité directeur du DVOF, et prendre les obligations à date. Accord du Comité.

## ➤ FOOT HANDICAP

- Participation à la journée « **HANDIDECOUVERTE** » à Athletica (Eaubonne) le 07/10/2025.  
Encadrement activité Foot : Pierre Badiane, Bruno Berrezaie
- Plus de 400 jeunes présents.
- **5ème édition IME Val d'Oise tour :**
  - Courrier aux IME pour annoncer le dispo
  - Réunion avec les instituts pour lancer la saison (à fixer)
  - Construction du calendrier des interventions
  - Journée Finale à construire et fixer (lieu et date)
- Collaboration avec le CDSA95 : projet d'un critérium

## ➤ FOOT EN MILIEU SCOLAIRE

- **Foot à l'Ecole :**
  - **Distribution des dotations FFF aux écoles 2024/2025 : 8 et 15 octobre matin (9h30-12h)**
  - **Dispositif 2025/2026 - Réunion avec la DSDEN 95 du 16/09/2025 :**
    - **Sortir les CP** du cadre du dispositif départemental pour être conforme au dispositif national
    - **Calendrier du dispositif départemental :**
      - ⇒ Envoi infos formations temps perso : 18/09
      - ⇒ Argument des classes isolées
      - ⇒ Fin d'inscription Gaia pour les formations temps perso : 26/09

- ⇒ Envoi edu\_sondage : 26/09
- ⇒ Extraction intermédiaire : 06/10
- ⇒ Fin edu\_sondage : 12/10
- ⇒ Envoi fichier consolidé au DVOF : 17/10
- **Points de vigilance :**
  - ⇒ Double inscription edu\_sondage / foot scolaire FFF
  - ⇒ Confirmation d'inscription à envoyer aux écoles
- **Rassemblements départementaux (en fonction des inscriptions)**
  - ⇒ L'Isle-Adam (à confirmer) - 2 journées
  - ⇒ Cergy (à confirmer) - 2 journées
  - ⇒ Villiers le bel (à confirmer) - 1 journée
  - ⇒ Argenteuil (ou Cormeilles) à confirmer en fonction des inscriptions - 1 journée
- **Formation Enseignants à mettre en place :**
  - ⇒ Format 4h : 3h en présentiel et 1h en distanciel asynchrone
  - ⇒ 19 novembre en gymnase : Villiers-le-Bel
- **Intervenants :**
  - ⇒ Renouvellement Syntex à effectuer
- **Convention :**
  - ⇒ Mettre à jour et signer une convention départementale – dernière convention signée en novembre 2021 pour la durée de l'olympiade
  - ⇒ Attente de la nouvelle convention nationale
- **Sections Sportives (Alain Lemoine) :**
  - Réunion avec les responsables SSS du 06/10/2025
  - **Aide aux sections** : le Comité valide le principe d'une aide globale de 1000€ à valoir auprès de notre équipementiers (sous forme de bons d'achat) pour les sections étant labellisées Or (300€) Argent (150€) et Bronze (100€). Le dossier « Label section 95 » a été remis en Comité avec l'ensemble des objectifs et des critères.

## ❖ Point Arbitrage

José Moreira évoque plusieurs sujets.

### Renouvellement

426 dossiers de renouvellement au DVOF étaient attendus dont 20 arrêts d'activité

Etaient donc attendus 406 dossiers de renouvellement au DVOF.

Ont été reçus : 290 dossiers → 71%

Soit 116 dossiers manquants :

D1	2 dossiers
D2	3 dossiers
D3	12 dossiers
D4	26 dossiers
Jeunes	53 dossiers
Espoirs	5 dossiers
Féminines	5 dossiers
CDM	6 dossiers
Futsal	4 dossiers

La section promotion de l'arbitrage, responsable de la détection recrutement, fidélisation et promotion de l'arbitrage va appeler tous les arbitres qui n'ont pas démissionné et qui n'ont pas encore renouvelé.

## **Formation**

Stage D2 le 13 septembre 2025 à Mery Mériel

20 arbitres présents sur 30 dans cette catégorie

La CDA, pour ceux qui ne sont pas venus et ne se sont pas excusés, a décidé :

- De leur facture le prix du repas
- Et qu'ils ne seraient pas prioritaires dans les désignations, jusqu'à recevoir un mot avec des arguments valables

Stage futsal sera réalisé le 3 octobre au gymnase de Mery Mériel

Nous attendons environ 40 arbitres.

## **Fia**

20 candidats inscrits

A eu lieu les 15, 17, 19, 22, au DVOF, le 24 a eu lieu l'examen et le 26 la FMI et le rapport.

Le 20 a eu lieu la session sur le terrain, toute la journée au stade de Saint-Martin-du-Tertre.

Les 20 candidats ont tous réussi leur examen théorique.

La deuxième session aura lieu les 18, 19, 25 et 26 octobre pendant les vacances de la Toussaint, au District du Val d'Oise.

## **Tests physiques**

Plusieurs séances ont déjà lieu

124 arbitres l'ont déjà passé et 2 ont échoué la première fois et l'ont réussi ensuite.

## **Aide AAF 95**

José Moreira souligne que l'AAF95 avait adressé à son attention le CR financier et pédagogique 2024/2025 pour obtenir la subvention de 1500€, mais que celle-ci n'a pas pu être présentée et votée en fin de saison 2025. Il demande au Comité de bien vouloir la voter malgré la présentation tardive.

Accord à l'unanimité.

### **❖ Point DVOF**

**Statistiques générales licenciés**  
(Document remis en séance et commenté)

#### **WE « octobre rose »**

Mounia Chakri informe qu'une campagne de communication a été lancée pour les séniors D1 Féminines les 11-12 octobre et les séniors D1 garçons les 17-18 octobre. 20€ par but inscrit seront offerts à la Ligue contre le cancer. Les rubans roses ont été distribués.

Elle assure également de sa présence pour un coup d'envoi fictif sur le match Pierrelaye FC / FC SAM.

#### **Situation sur les services civiques et RDV SDJES jeudi 9/10/25 à 15h00**

Idriss Traore revient sur cette réunion de près de 3h à laquelle ont assisté T Mesmin, B Barrau et J Garcia Dantas. Des rappels ont été fait au niveau règlementaire (réunion à venir pour travailler sur une lettre de cadrage type), et au sujet des informations à communiquer sur les sujets concernant les VSS et les VRL que le District s'engage à diffuser auprès des clubs.

Sur le point des VSS, il est décidé de demander aux clubs de nommer un référent afin d'avoir une base auprès d'un public qu'il faudra sensibiliser.

Idriss Traore a également demandé au SDJES d'intervenir à l'AG du DVOF sur ce sujet.

Concernant le dispositif des volontaires service civique, le District est en attente du déblocage mais les premières sessions de formations ont d'ores et déjà été reportées.

#### **Retour sur la réunion « bonnes pratiques disciplinaires » du 27-09-25**

Patrick Barberon se dit pleinement satisfait et avoir beaucoup appris sur quelques obligations juridiques. La présence des membres des 2 commissions disciplinaires furent appréciées et l'avocat Me Jamet a pu dérouler sa présentation et répondre à toutes les questions concrètes. Un mot de remerciement lui a été adressé.

#### **Point sur le dossier Anciens FC Montmorency**

Brendan Barrau informe que le Club a interjeté appel en Ligue de la décision disciplinaire du DVOF, appel qui se déroulera le lundi 13/10 au siège de la Ligue. Concernant la saisine du Tribunal Administratif, le dossier est entre les mains de notre conseil.

#### **Point RH**

Mounia Chakri informe qu'une réunion du personnel collective a été organisée le mercredi 8 octobre en matinée. Plusieurs sujets ont été évoqués : planning à partager sur Outlook (technique, arbitrage, communication, direction), tenue correcte au DVOF notamment pas de tenue sportive sauf pour les techniciens, les demandes de jours sont à poser sur Manatime et uniquement validées par le Président, interdiction du report de congés après le 31 mai, avoir une perspective sur la saison des techniciens (pose sur le planning des différents jours et des CP), obtenir la preuve officielle 2 fois par an de la détention du permis de conduire (1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> juillet), formation PSC à réaliser pour l'ensemble du personnel (fermeture du DVOF), entretiens prévus en novembre et décembre, réflexions sur les primes annuelles.

Il est demandé de positionner le jeudi 11 décembre comme date du dîner du personnel.

Mounia Chakri poursuit en soulignant l'arrivée dès lundi de l'assistante de direction (CDI) après une phase de recrutement qui s'est déroulée sur près de 2 mois.

#### **Dispositif « Merci aux Clubs » saison 2024-2025**

Hicham El Fakri fait le point sur cette remise qui s'est très bien passée avec un beau taux de présence. M El Fakri propose à plusieurs élus de récupérer les dotations restantes pour les offrir aux clubs directement.

La publication de cette remise sera faite très prochainement.

#### **Réunion RPS**

Patrick Barberon propose de fixer cette réunion aux référents sécurité des clubs le samedi 29/11/25 en matinée. Accord du Comité. Le contenu devrait être connu après une réunion de la CRPME du 3/11/25.

#### **❖ Point Financier**

##### **Rapport Trésorier Général**

Joseph Yabas présente son rapport financier. Adopté à l'unanimité.

##### **Comptes 2024-2025**

Suivant documents remis en séance et explications du Président Idriss Traoré et de Joseph Yabas, le Comité de Direction du District du Val-d'Oise de Football, réunit en cette réunion plénière du Comité, arrête les comptes de la saison 2024-2025 à l'unanimité présentant un excédent net de 13416 euros.

Il sera proposé aux clubs d'approuver lors de la prochaine AG, les comptes et l'affectation du résultat sur la ligne « autres réserves » laquelle affectation est aussi adoptée à l'unanimité.

L'extrait sera adressé au Commissaire aux comptes pour établissement de son rapport.

##### **Versements aux formateurs**

Brendan Barrau informe qu'il a été décidé de proposer aux formateurs technique/arbitres/dirigeants de choisir leurs indemnités entre le dispositif du Cerfa (= dons aux œuvres), le remboursement via une fiche des indemnités kilométriques, ou une facture en tant qu'autoentreprise avec les règles ad hoc.

A compter de la saison 25/26.

Le Président demande de réfléchir en fin de saison sur une dotation aux formateurs ayant le plus œuvré.

### **Amendes U6/U7**

Le Président souhaite apporter le droit à l'erreur aux clubs ayant des difficultés lors des 1ers plateaux à adresser les feuilles de matchs. La Commission Foot Animation va communiquer sur son PV les modalités de cette mesure pour permettre aux clubs d'en prendre connaissance.

#### **❖ Point AG 21-11-2025**

##### **Ordre du Jour et lieu**

B. Barrau informe que le choix se fera entre 2 salles. Des visites sont prévues.  
Il annonce le changement de prestataire pour le vote électronique.  
Après présentation de l'ODJ, celui-ci est validé à l'unanimité.

##### **Rapport d'activités**

Validé à l'unanimité.

**Dotations Fair-Play :** remise en fin d'AG avec présence de la Cion Fair-play et Ethique

#### **❖ Mouvement dans les Clubs / Ententes**

Document remis en séance. Validation du Comité de l'entente féminines U11 et U13 entre les clubs d'Argenteuil FC et RC.

#### **❖ Mouvements dans les Commissions**

Il est approuvé les candidatures suivantes :

Jérémy C. licence 2378017737 est admis en commission FUTSAL

Rudy D. licence 9602271045 est admis en commission Statuts & Règlements.

Amadou K. licence 2308112842 est admis en commission APPEL DISCIPLINAIRE.

El Fakri H. membre en CDPME.

#### **❖ Questions diverses**

- M. Macina : demande à faire un appel à candidature pour la Commission COC.
- M. El Fakri : souligne les désidératas des délégués au Secrétaire Général.
- M. Moreira : informe avoir remonté le problème d'absence de réponses de la part des permanents arbitrage du weekend, et des solutions ont été trouvées.
- Mme Escroignard demande à communiquer sur le chatbot « Val »
- Mme Chakri : communique les chiffres des réseaux sociaux du DVOF (Facebook/LinkedIn/Instagram) et fait part d'une augmentation générale de notre fréquentation.

Fin 23h20